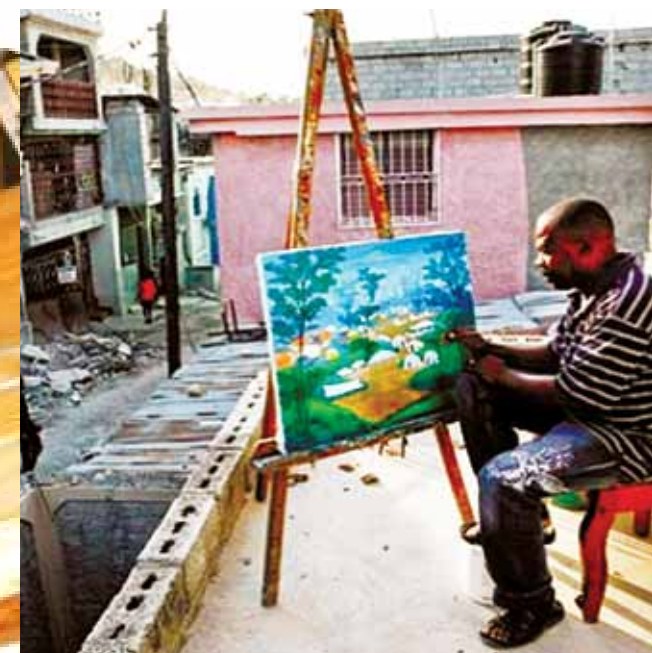




FONDS DE RECONSTRUCTION D'HAÏTI

**RECONSTRUIRE
ENSEMBLE**
RAPPORT
SEMESTRIEL

17 Juin - 16 Décembre 2010



Fonds de Reconstruction d'Haïti

Nouvelle Primature (Place du Bicentenaire)

Port au Prince, Haïti

Tel: (509) 2519-3131

Email: info@haitireconstructionfund.org

www.haitireconstructionfund.org

www.fondsdereconstructiondhaiti.org



Fonds de Reconstruction d'Haïti
Fonds pour le redressement, la reconstruction et le développement d'Haïti





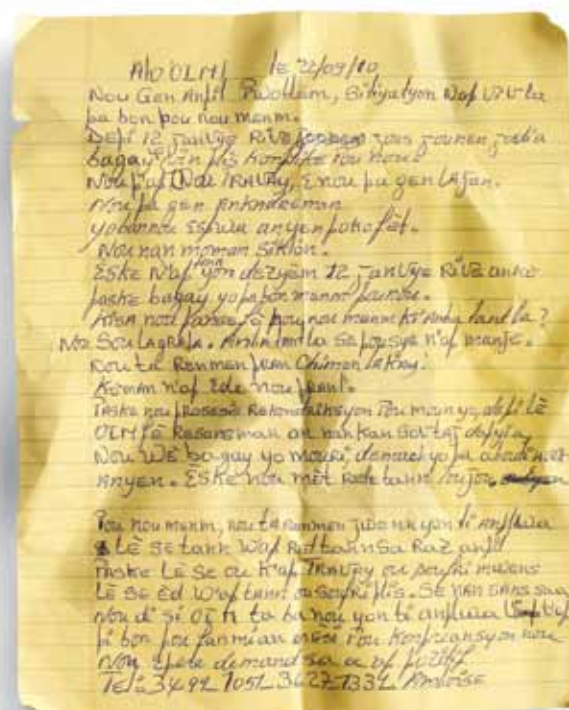
MESSAGE DU CO-PRESIDENT DE LA CIRH

AYITI, QUI SIGNIFIE «LE PAYS DES HAUTES MONTAGNES» DANS LA LANGUE TAINO, EST UN LIEU UNIQUE. IL EST LA PATRIE D'UN PEUPLE FIER DONT LA DIGNITÉ, MALGRÉ TOUTES LES ADVERSITÉS, N'A PAS ÉTÉ ÉBRANLÉE JUSQUE DANS SES MOMENTS LES PLUS SOMBRES. En face des plus grandes calamités, les Haïtiens ont montré que l'esprit humain demeure la plus grande source de force. Le peuple Haïtien, conscients de son héritage culturel et historique unique, sait que leur quête de liberté et d'indépendance a servi de phare d'espoir et d'exemple pour plus d'un. Sans aucun doute, maintes et maintes fois, les Haïtiens et Haïtiennes ont démontré par leurs actions qu'ils ont toujours su le vrai sens des mots solidarité, résilience et espoir.

Au moment où est survenu le séisme, le peuple haïtien s'engageait réellement vers une amélioration de leur situation. La durabilité, la stabilité et l'égalité dans le processus de développement d'Haïti n'étaient plus des buts insaisissables mais des possibilités tangibles. En effet, il saisissait la possibilité de contrôler son destin et à réaliser son potentiel en tant que nation, bien plus qu'à tout autre moment de son histoire récente. Et pourtant, cette nouvelle tragédie semblait menacer ce qui a été accompli jusqu'à date. De toute évidence, nous ne pouvions le permettre et nous ne l'avons pas permis. Nous restons déterminés à aider nos sœurs et frères haïtiens à briser ce cycle, et le processus de reconstruction mis en place constitue une partie de notre réponse à cette situation.

Pour faire face à ces nouveaux défis, le processus de reconstruction doit faire montre du plus haut degré de coordination, de transparence et de collaboration entre le peuple haïtien, leur gouvernement et la communauté internationale. Afin de coordonner la stratégie à l'action, et de lier la solidarité avec la coordination, la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) a été établi, de même que le Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH). Ensemble, les deux entités peuvent aider à traduire le leadership stratégique haïtien et l'aide international dans un effort de transparence, de coordination et d'efficacité.

Depuis sa création, le Fonds de Reconstruction d'Haïti a soutenu activement les travaux de la CIRH, mobilisant et allouant des fonds en vue de financer des projets de haute priorité. Il y a lieu de viser l'amélioration du processus et les réalisations actuelles sont minimes vis-à-vis de ce qu'il reste à accomplir. Toutefois, les Haïtiens sont déterminés à rester maîtres de leur destin et de la reconstruction d'Haïti Fonds, à l'appui de la Commission intérimaire de Reconstruction d'Haïti, s'est engagé à les aider à atteindre leur objectif.



en haut a gauche: Premier Ministre Bellerive, Ministre Baudin et President Clinton assistant à la signature de la contribution de la Norvege par l'Envoye Special Elvoy Saetre, courtoisie Elisabeth Slättum
en haut: Courtoisie Berjust Merlin
a gauche: Courtoisie Daniel Desmarais, IOM (www.citizenhaiti.com)

La photo en page de couverture est une courtoisie de Sophie Paris, UNDP, Oscar Emerson, Daniel Desmarais, IOM (www.citizenhaiti.com), Claude Nadon, UNOPS, Simon Darke, UNOPS, Evelyn Ancion Dégraff


Jean-Max Bellerive
Co-Président
Premier Ministre





PREFACE DU
PRESIDENT DU
COMITE DE
PILOTAGE DU
FRH

LE FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI (FRH) est en train de jouer un rôle central dans la coordination stratégique et l'allocation des ressources pour appuyer les efforts de reconstruction d'Haïti. C'est donc avec un réel plaisir, au nom de mon Gouvernement et en tant que Président du Comité de Pilotage du FRH, que je souhaite partager avec vous l'expérience fructueuse de ces six derniers mois.

En mars 2010, le Gouvernement haïtien a sollicité la création du Fonds pour la Reconstruction d'Haïti afin de mobiliser et d'allouer une partie de l'aide que la communauté internationale s'est engagée à investir dans la reconstruction d'Haïti. Le mot d'ordre du processus global de reconstruction est « Mieux Reconstruire » et, dans cet esprit, l'apport du FRH s'est avéré très précieux. Le Fonds a permis la mise en commun des ressources dans un cadre provoquant la réduction de nos coûts de transaction. Cependant, le plus important est qu'il a facilité au Gouvernement l'accès à la plus grande source de fonds non alloués destinés à la reconstruction, offrant ainsi une position stratégique dans la gestion des besoins de financement du processus.

En vue de « mieux reconstruire », nous devons construire durablement, ce qui suppose un leadership haïtien efficace dans l'orientation stratégique du processus de reconstruction. Notre Gouvernement préside ce Comité de Pilotage et nous travaillons en parfaite harmonie avec la CIRH. En outre, le FRH fournit une plateforme de décaissement qui favorise la prévisibilité, la transparence et la bonne gouvernance en liaison étroite avec les Entités Partenaires. Dans l'ensemble, la structure globale du Fonds est à la fois flexible et dotée d'un excellent processus de contrôle. Nous ne pouvons atteindre que des résultats positifs vu que nous travaillons à renforcer les capacités des institutions au moyen de la bonne gestion des dépenses liées à la reconstruction.

Ronald Baudin
Ministre de l'Économie et des Finances
Président du Comité de Pilotage du FRH



Courtoisie Joel Monfilis

LE TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU LE 12 JANVIER 2010 A ÉTÉ LA SOURCE DE SOUFFRANCES ET D'UNE DESTRUCTION INDESCRITIBLE, À UN NIVEAU RAREMENT VU DANS LE MONDE. La récente épidémie de cholera a encore aggravé la situation, alors même que le peuple Haïtien travaillait à la reconstruction. Face à cette catastrophe et reconnaissant la nécessité d’aider Haïti, la communauté internationale s’est rapidement organisé afin de relever le défi, tout en tenant compte des leçons apprises lors d’expériences précédentes.

Il est extrêmement important que la vision et la volonté des haïtiens soit le moteur de cette reconstruction. De la conception d’une vision stratégique à l’implémentation d’un projet donné, toutes les étapes doivent respecter la voix du peuple haïtien et contribuer à la reconstruction du capital physique et humain d’Haïti. Par conséquent, nous soutenons pleinement le partenariat existant entre la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti et le Fonds pour la Reconstruction d’Haïti, lequel fait la promotion de l’appropriation nationale, de leadership, de flexibilité, de transparence et de responsabilités.

La coordination et l’harmonisation des ressources financières par le biais d’un fonds multilatéral nous offre l’opportunité de mettre en commun des fonds, d’éviter la duplication des ressources et de réduire les coûts tout en permettant au Gouvernement haïtien de répondre à ses besoins stratégiques. Dans le même temps, le décaissement se faisant avec le concours des entités partenaires, leurs procédures avérées dans les domaines financiers, de passation de marchés et de suivi garantissent la meilleure utilisation possible de ces ressources.

Le FRH alloué et réservé plus de US\$193 millions à date afin d’appuyer onze activités. Ceci représente 73% des contributions reçues par le Fonds. Un financement stratégique a été fourni dans le but d’appuyer le fonctionnement du Gouvernement, gérer les débris, assister des petites et moyennes entreprises, atténuer les risques de catastrophes et promouvoir le développement du sud du pays, [ajouter les activités approuvées le 15 décembre].

Le processus fonctionne, mais il reste encore beaucoup à faire. La CIRH et le FRH devront utiliser les fonds disponibles aussi rapidement que possible afin de financer l’effort de reconstruction. Des contributions doivent permettre aux activités du FRH de refléter les priorités de la CIRH. Une performance effective du FRH devrait attirer des contributions additionnelles.

Nous avons hâte de continuer à collaborer avec le Fonds pour la Reconstruction d’Haïti. Nous sommes convaincus que le niveau d’appui financier et institutionnel apporté par la FRH de concert avec la CIRH et les entités partenaires nous permettra d’obtenir des ressources additionnelles et d’atteindre un degré supérieur d’efficacité de l’aide dans le cadre de notre engagement à long terme envers Haïti.

Contributeurs au Fonds:



Ms. Cheryl Mills
Chef de Cabinet
Conseillère du Département d’Etat
Des Etats-Unis d’Amérique



H.E. Antonio José Ferreira Simões
Sous-Secrétaire Général pour l’Amérique Centrale
Et les Caraïbes
Ministère des Affaires Etrangères



H.E. Espen Rikter-Svendsen
Ambassadeur/Envoyé Spécial pour Haïti
Ministère Norvégien des
Affaires Etrangères



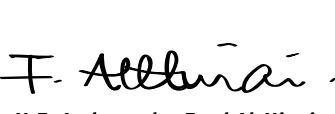
M. David Moloney
Premier Vice-Président
Agence Canadienne de Développement International



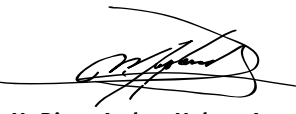
M. Peter Baxter
Directeur Général
Agence Australienne de Développement
International



S.E. Ambassadeur Pierre Duquesne
Ambassadeur chargé des questions économiques,
de reconstruction
Et de Développement



H.E. Ambassador Fuad Al-Hinai
Représentant Permanent de l’Oman
aux Nations Unies, New York



M. Diego Andres Molano Aponte
Haut Conseiller Présidentiel pour l’Action
Sociale et la Coopération Internationale
Agence Présidentielle pour l’Action Sociale et
la Coopération Internationale



Mme Ewa Werner-Dahlin
Directrice
Département des Conflits et de la
Coopération Post-Conflits
Agence Suédoise de Développement
International



M. Urmas Paet
Ministère des Affaires Etrangères

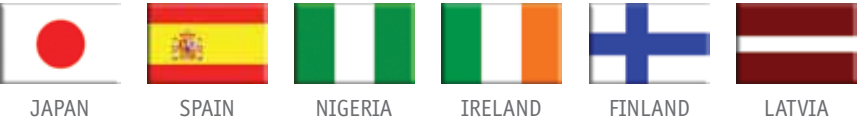


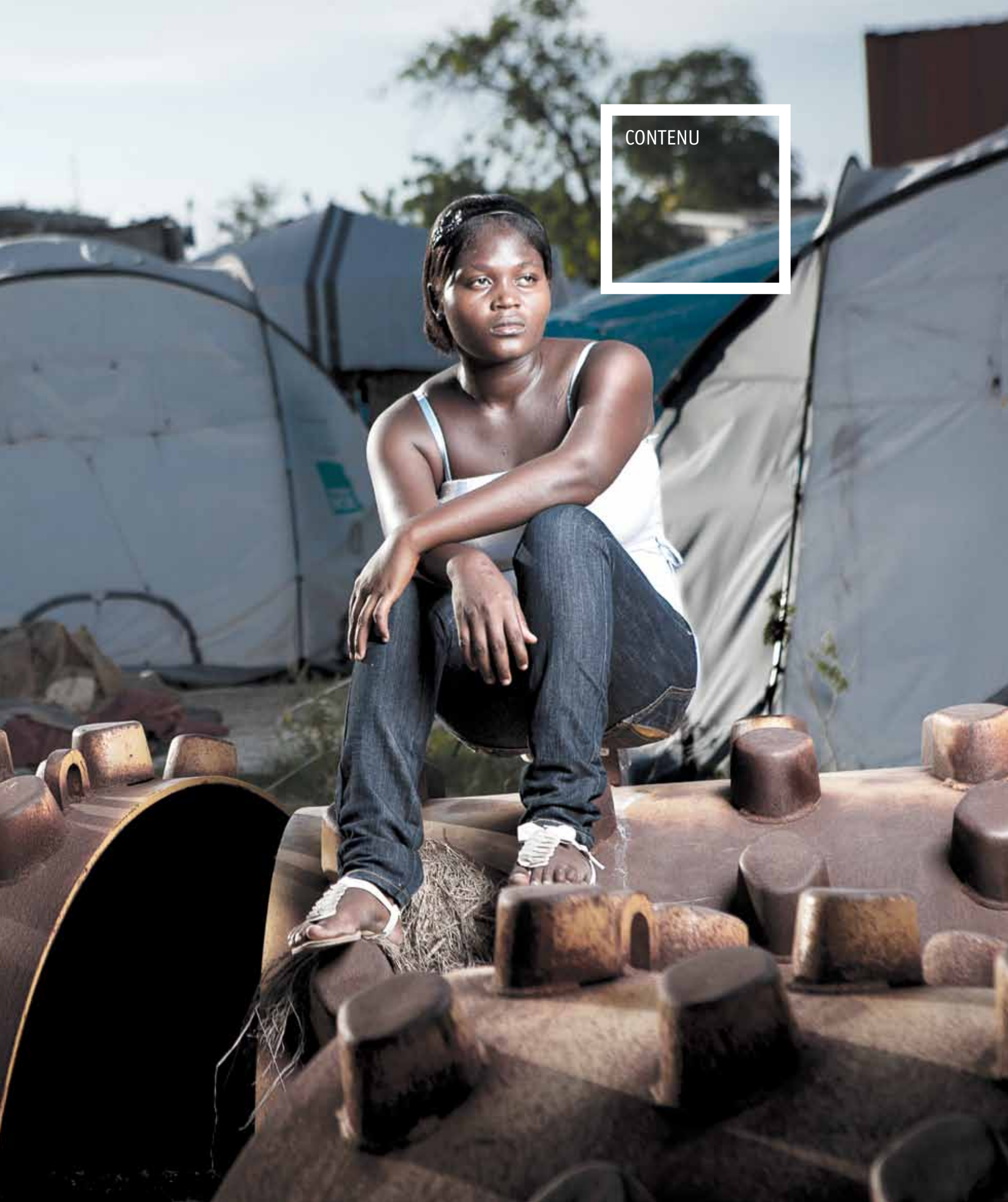
R. Kyle Peters, Jr.
Directeur, strategie et services aux pays
Section de politique operationelle et
services au pays



Mme Frances-Galatia Lanitou Williams
Directrice
Departement de cooperation et du developpement,
assistance humanitaire et organisations financieres
internationales, Ministere des Affaires Etrangeres

Contributeurs confirmés officiellement (Accords Administratifs/Accords devant être signés):





CONTENU

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES	2
REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
1 INTRODUCTION	8
2 LE DEFI DES DEBUTS	10
3 REPONDRE AUX BESOINS DE FINANCEMENT STRATEGIQUE	14
Contributions des Donateurs	
Balance du Fonds	
4 PORTEFEUILLE EMERGENT	18
5 GESTION DU FRH	22
Budget et dépenses	
BID servira d’Entité Partenaire	
6 IDENTIFIER LES RESULTATS PRELIMINAIRES	26
ANNEXE	32
Annexe 1: Flux des Ressources de FRH	
Annexe 2: Les Résumés de Projets de FRH	
Annexe 3: Structure du Site Web	
Annexe 4: Carte géographique avec la location des projets	



ABBREVIATIONS
ET ACRONYMES

REMERCIEMENTS

Courtoisie Daniel Desmarais, IOM (www.citizenhaiti.com)

AID	Association Internationale pour le Développement	GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement
BM	Banque Mondiale	GoH	Gouvernement d’Haïti
BID	Banque Interaméricaine de Développement	IFI	Institution Financière International
CIRH	Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti	LVL	Lats Lettons
CP	Comité de Pilotage du Fonds de Reconstruction d’Haïti	NU	Nations Unies
EBPC	Évaluation des Besoins Post-Catastrophe	ONG	Organisation Non-Gouvernementale
EUR	Euro	PCN	Project Concept Note
FIF	Fonds Intermédiaire Financier	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
FRH	Fonds de Reconstruction d’Haïti	USD	Dollars des Etats-Unis

Ce rapport a été rédigé par le Secrétariat du FRH. Il a bénéficié des apports de membres du Gouvernement haïtien et des Entités Partenaires du FRH. Des commentaires et suggestions spécifiques ont été reçus de : Alfred Metellus (Ministère des Finances), Espen Rikter-Svendsen (Norvège), Chie Ingvoldstad et Jonathan Caldicott (Banque Mondiale/Administrateur Fiduciaire), David Moloney et Nathalie O’Neil (Canada), Pierre Duquesne (France), Katherine Gilbert (Bureau de l’Envoyé Spécial de l’ONU pour Haïti), Peter Sollis (BID), Sana Zemri (PNUD/Bureau des Fonds Fiduciaires Multi-Bailleurs) et Yvonne Tsikata (Banque Mondiale). Ce texte a été révisé lors de la réunion du 15 décembre du Comité de Pilotage du FRH qui s’est tenu à Port-au-Prince/Santo Domingo.

Ces images de drapeaux sont une courtoisie de “4 international flags” (www.33ff.com/flags/worldflags/).

Aussi, nous remercions les projets Citizen Haïti | Sitwayen Ayiti (www.citizenhaiti.com) et Viva Rio (www.vivario.org.br) pour leur soutien.



en haut à droite: Courtoisie Oscar Emerson, VIVA RIO (www.vivario.org.br)
ci-haut: Courtoisie Claude Nadon, UNOPS



SOMMAIRE

POINTS IMPORTANTS

Durant les premiers six mois de son fonctionnement, le fonds pour la reconstruction d’Haïti s’est imposé:

- **La plus grande source de financement non-alloué** pour la reconstruction d’Haïti
- **Un partenariat international avec à sa tête** le Gouvernement haïtien et la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti
- **Un mécanisme efficace** en vue de collecter le financement des subventions (US\$267 millions à ce jour) et allouer des fonds aux secteurs prioritaires de la reconstruction (US\$193 millions les six premiers mois)
- **Un moyen de combler de manière stratégique les lacunes de financement** afin de parvenir à un redressement équilibré.

DANS QUEL BUT LE FRH A-T-IL ÉTÉ CRÉÉ?

Le tremblement de terre dévastateur ayant frappé Haïti a suscité une énorme vague d’aide internationale. Des gouvernements, des entreprises privées, des organisations non gouvernementales (ONG), des débiteurs et des agences multilatérales à travers le monde ont mobilisé des sommes considérables de ressources pour la mise en œuvre d’actions de secours et de reconstruction. Certains de ces bailleurs de fonds ont la capacité et le désir de gérer leurs propres ressources sur le terrain, de concert avec le Gouvernement d’Haïti (GoH). D’autres préfèrent coordonner leurs efforts à travers un fonds multi-bailleurs afin d’aider au financement du processus de reconstruction.

En réponse à l’appel lancé en mars 2010 par le Gouvernement d’Haïti, la Banque Interaméricaine de Développement (BID), les Nations Unies (UN) et la Banque Mondiale, de concert avec les donateurs, ont établi un fonds multi-bailleurs nommé Fonds de Reconstruction d’Haïti (FRH – Le Fonds). Le rôle du FRH est de soutenir le **Plan de Redressement et de Reconstruction d’Haïti** établi par le Gouvernement haïtien à la suite du séisme, ainsi que des initiatives similaires. A la demande du Gouvernement d’Haïti, l’Association Internationale de Développement (AID/IDA) du groupe Banque mondiale sera l’Agent Fiduciaire du Fonds. De mars à juin 2010, la Banque Mondiale a collaboré avec le Gouvernement haïtien, la BID, les Nations Unies, et les bailleurs de fonds afin de créer une structure de gouvernance et de mobiliser des ressources afin que le FRH soit opérationnel.

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DU FRH?

Le Fonds pour la Reconstruction d’Haïti a pour but de mobiliser, coordonner et allouer les contributions des bailleurs de fonds à l’amélioration des conditions de vie de base en Haïti et travailler au renforcement des capacités du Gouver-

nement haïtien à long terme. Afin d’atteindre cet objectif, le FRH coordonne ces activités avec le Gouvernement haïtien, et particulièrement la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti (CIRH). Le FRH est un fonds multi-bailleurs (fonds fiduciaire) avec IDA en tant qu’Administrateur Fiduciaire. Il met en commun les contributions des bailleurs afin de fournir du financement aux activités prioritaires endossées par la CIRH et approuvées par le Comité de Pilotage du FRH.

Le FRH fournit du financement aux projets et programmes s’alignant sur le Plan National de Redressement et de Reconstruction d’Haïti. Toute proposition respectant les critères suivants peuvent être soumis au FRH pour financement;

- être approuvé par la CIRH;
- se conformer au plan d’Action du Gouvernement haïtien ou tout document similaire approuvé par le Gouvernement haïtien pour le redressement, la reconstruction et le développement d’Haïti;
- être conçu pour répondre à un besoin de financement stratégique de la reconstruction;
- se conformer aux politiques du Fonds et les stratégies (telle que modifiée de temps à autre);
- permettre le redressement efficace, rapide et durable d’Haïti, et être terminés dans la vie du Fonds (mai 2010 - décembre 2017);
- être prêt à utiliser le modèle de note conceptuelle de projet de la CIRH; et
- être pleinement compatible avec les procédures et politiques de l’Entité Partenaire ainsi que le mandat de l’Administrateur Fiduciaire.

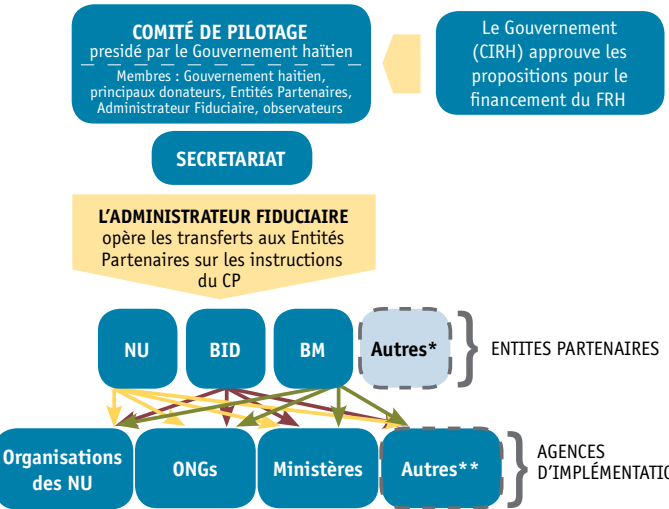
La procédure d’approbation des subventions comporte six étapes simples. Pour solliciter un financement du FRH, une agence d’implémentation et une Entité Partenaire soumettent de concert une Note Conceptuelle

de Projet (NCP) selon le modèle de la CIRH ou encore le document complet du projet pour approbation de la CIRH. La CIRH fait suivre les projets au Comité de Pilotage du FRH (CP) pour examen et décision sur la possibilité de financement. Lorsqu'il s'agit des documents complets de projets, une fois que le CP et par la suite la CIRH approuve l'allocation, les fonds sont transférés à l'Entité Partenaire pour la mise en œuvre immédiate du projet. Les projets soumis en tant que NCP sont approuvés sous condition et reçoivent l'approbation finale uniquement lors de la soumission du document complet du projet au CP pour non-objection et à la CIRH pour l'approbation finale par la suite.

Toute une série d'activités peuvent être financées pour atteindre les objectifs du Fonds. Ces dernières comprennent a) la coopération technique et le développement des capacités; b) des investissements dans le domaine des infrastructures; (c) l'accès aux services de base; (d) le développement communautaire; (e) la protection et nettoyage environnementale; (f) des activités génératrices de revenus; et (g) l'appui budgétaire. Ceci peut inclure une ou plusieurs allocations afin d'octroyer des subventions minimales en vue de financer ces activités. D'autres activités peuvent recevoir l'aval du Comité de Pilotage du FRH dès qu'ils sont compatibles au mandat global de l'Agent Fiduciaire.

La structure du FRH comprend un Comité de Pilotage, des Entités Partenaires, un Administrateur Fiduciaire, et un Secrétariat. Leur relation est présentée graphiquement dans la Figure I. Le Comité de Pilotage est l'organe de gouvernance du

FIGURE I: LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU FRH



*D'autres Entités Partenaires peuvent être proposées selon les accréditations de l'Administrateur Fiduciaire selon les normes minimales fiduciaires et de sauvegarde et approuvées par le Comité de Pilotage.

**Les Entités Partenaires collaboreront avec une ou plusieurs Agences d'implémentation qui sont autorisées selon les règles et procédures de l'Entité afin de s'engager dans les activités de reconstruction et de développement.

Fonds et est chargé d'approuver les politiques et procédures du FRH, d'allouer des ressources est, et d'approuver les rapports financiers et d'avancement. Toutes les propositions à l'examen du Comité de Pilotage doivent être approuvées et requises par la CIRH. Le Comité de Pilotage est présidé par le Ministre des Finances du Gouvernement haïtien et se compose de représentants, dotés de pouvoir de décision, du GoH et des principaux, ayant versé au minimum US\$30 millions au Fonds. Les représentants des entités partenaires et l'Administrateur fiduciaire constituent des organes non-décisionnaires. Les observateurs comprennent des représentants de la société civile haïtienne, du secteur privé, de la diaspora, du gouvernement local, et des ONG internationales.

D'OÙ PROVIENNENT LES RESSOURCES DU FRH?

A la mi-décembre 2010, douze bailleurs ont signé des Accords Administratifs ou des Arrangements avec l'Administrateur Fiduciaire pour un montant total d'US \$267 million. US\$265 millions de ces fonds ont été transférés et reçus par l'Administrateur Fiduciaire. Le Brésil a été le premier donateur au Fonds, signant un Accord Administratif pour une en date du 11 mai 2010. Chacun des contribuant ou faisant une promesse de contributions (en signant des Accords Administratifs) d'un minimum d'US \$30 millions ou l'équivalent des membre votant du Comité de Pilotage. A date, quatre donateurs – le Brésil, le Canada, la Norvège et les Etats-Unis – ont contribué des sommes équivalentes ou supérieures à US\$30 millions au Fonds. Les dont les contributions sont inférieures peuvent mettre leur fonds en commun afin d'atteindre ce montant et ainsi obtenir un siège votant au Comité de Pilotage.

L'Administrateur Fiduciaire finalise actuellement des Accords Administratifs avec six nouveaux pour des contributions additionnelles dont le montant total est estimé à US\$67 millions. Un certain nombre de actuels ont exprimé leur intention de contribuer des sommes additionnelles.

70% des fonds engagés ont déjà été alloués par le Comité de Pilotage à des activités de reconstruction. US\$187 millions ont été alloués à des activités exécutées par les bénéficiaires, US\$4.5 millions ont été alloués au x frais et US\$1.6 millions ont été approuvés afin de couvrir les coûts de l'Administrateur Fiduciaire et du Secrétariat pour la période allant du 1er juil-

let 2010 au 30 juin 2011. Des US\$187 millions approuvés pour des subventions exécutées par les bénéficiaires, 19 pour cent est acheminée à travers la BID en tant qu'entité partenaire, 30 pour cent par les NU, and 51 pour cent par la Banque Mondiale.

QUELLES SONT LES RÉALISATIONS DU FRH À DATE?

Dans les six mois de son existence, le FRH a prouvé qu'il est un outil efficace et offrant une réponse rapide afin de combler les besoins en financement stratégique. En six mois, le Comité de Pilotage a alloué US\$187 millions à 11 projets dans des domaines souffrant d'un manque de financement. Des allocations ont été faites aux domaines suivants: reconstruction (US\$107 millions à trois projets), administration publique (US\$25 millions l'aide budgétaire), réduction des risques de désastres (US\$24 million à trois projets), redressement financier et économique (US\$18 millions pour deux projets), éducation (US\$10 millions pour un projet), développement urbain (US\$8 millions pour un projet). L'Encadré 1 résume les décisions de financement du FRH.

La vitesse de la réactivité du FRH reflète l'adhérence du Comité de Pilotage et du Secrétariat à des standards élevés de performance, y compris:

- Examen et approbation rapide des projets, dans un délai de cinq jours à chacune des étapes de la procédure d'approbation.
- La tenue des réunions du Comité de Pilotage le jour même de la réunion du Comité de la CIRH ou encore le jour suivant.
- Le recours aux procédures et politiques propres aux Entités Partenaires y compris des structures de projets simplifiées, l'utilisation de procédures d'approbation d'urgence, et de procédures de passation de marché et de gestion financière simples.

Un certain nombre d'améliorations peuvent être apportées afin d'améliorer les normes de performance, comme une collaboration plus étroite avec la CIRH sur le pipeline de projets qui seront financés par le FRH et la préparation plus rapide des propositions complètes de projet par les Entités Partenaires, afin que le Comité de Pilotage et la CIRH puissent accorder leur approbation finale plus rapidement et que la mise en œuvre du projet puisse débuter plus tôt.

Une manière d'évaluer la performance du FRH est de la comparer à d'autres fonds multi-bailleurs mis en place à la suite de conflits et de désastres. Une comparaison inégale de la performance de ces fonds en un an d'existence et du FRH en six mois d'existence démontre que le FRH offre une excellente performance dans les domaines suivants: a) le taux de traitement des

demandes de financement (70% des fonds reçus ont déjà été approuvés pour les activités exécutées par les bénéficiaires); b) la mobilisation des ressources (les se sont engagés et-transféré 265 millions de dollars au FRH, montant uniquement surpassé par le Fonds pour la Reconstruction de l'Iraq qui a collecté 392 millions de dollars sur une période de douze mois) et c) la vitesse de décaissement des fonds des projets approuvés (le FRH occupe le troisième rang avec un taux de 28 pour cent de déboursements).

Le FRH a maintenant transféré des fonds afin de permettre à chaque Entité Partenaire de mettre en œuvre leurs activités. Que ces activités dans les premiers mois de leur mise en œuvre, les résultats sont modestes:

- Un Fonds de Garantie Partielle de Crédit a été lancée le 16 décembre 2010 afin les petites et moyennes entreprises haïtiennes de renflouer leur capital;
- Un Projet de Gestion de Débris a sélectionné ses zones cibles, le projet a passé des contrats pour la machinerie lourde et a procédé aux appels d'offres pour les propositions des ONG qui seront par le projet; et finalement
- Un Projet de Développement d'Urgence Des Procédures Opérationnelles a fourni une aide budgétaire critique afin d'aider à combler le déficit budgétaire du GoH pour le et réaliser des réformes politiques modestes.

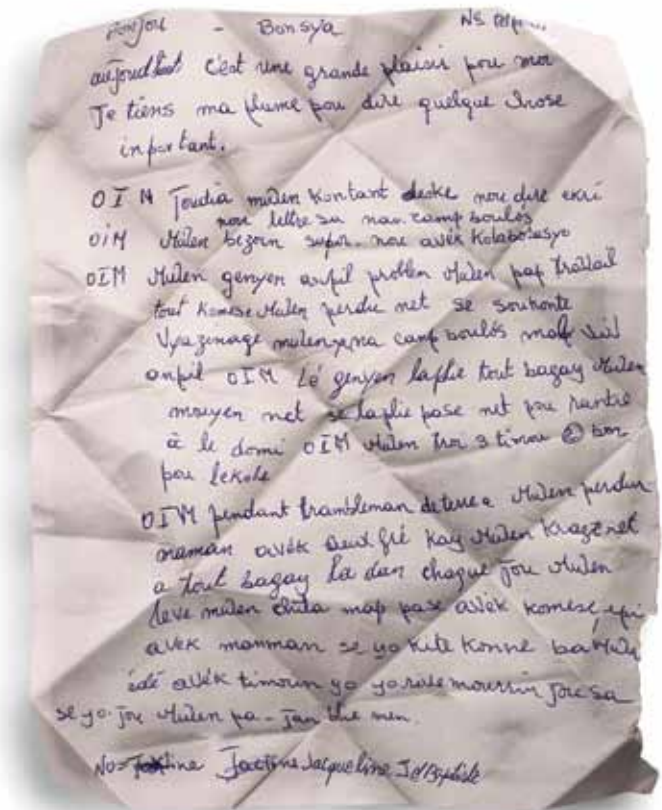
Bien Fonds de Reconstruction d'Haïti soit encore, des leçons ont pu être identifiées malgré tout. Ceci inclut des leçons sur l'importance du leadership haïtien, la provision de fonds stratégiques, l'importance d'une stratégie de financement, de souplesse dans la prise de décision, la rationalisation et le financement ciblé. La deuxième moitié de la première année de fonctionnement du FRH devrait se concentrer sur: a) répondre aux demandes de la CIRH pour les besoins de financement prioritaires; b) mobiliser des contributions additionnelles, y compris des non traditionnels, et c) contrôler la rapidité de la mise en œuvre et l'impact des projets sur le terrain.

a droite: Courtoisie Leonard Doyle, IOM (www.citizenhaiti.com)
en bas: Courtoisie Daniel Desmarais, IOM (www.citizenhaiti.com)



“le processus de reconstruction doit faire montre du plus haut degré de coordination, de transparence et de collaboration entre le peuple haïtien, leur gouvernement et la communauté internationale.”

JEAN-MAX BELLERIVE,
CO-PRÉSIDENT DE LA CIRH ET
PREMIER MINISTRE



1.1 Le tremblement de terre dévastateur ayant frappé Haïti a suscité une vague d'aide internationale. Des gouvernements, des entreprises privées, des organisations non gouvernementales (ONG), des débiteurs et des agences multilatérales à travers le monde ont mobilisé des volumes considérables de ressources pour la mise en œuvre d'actions de secours et de reconstruction. Certains de ces donateurs ont la capacité et le désir de gérer leurs propres ressources sur le terrain, de concert avec le Gouvernement d'Haïti (GoH). D'autres préfèrent coordonner une partie de leurs efforts à travers un fonds multi-bailleurs afin d'aider au financement du processus de reconstruction et particulièrement afin de combler les lacunes de financement prioritaire et urgent.

1.2 En réponse à l'appel lancé en mars 2010 par le Gouvernement d'Haïti, la Banque Interaméricaine de Développement (BID), les Nations Unies (UN) et la Banque Mondiale, de concert avec les donateurs, ont établi un fonds multi-bailleurs nommé Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH ou "le Fonds"). Le rôle du FRH est de soutenir le **Plan d'Action pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti** établi par le Gouvernement haïtien à la suite du séisme, ainsi que des initiatives similaires. A la demande du Gouvernement d'Haïti, l'Association Internationale de Développement (AID/IDA) du groupe Banque mondiale sera l'Agent Fiduciaire du Fonds.

Le Fonds multi-bailleurs offre plusieurs avantages:

- il améliore la coordination au sein de la communauté internationale et entre les partenaires de développement et le gouvernement;
- il tire parti des avantages comparatifs de partenaires éprouvés sur le plan international (BID, ONU et Banque Mondiale) et au plan local (gouvernement, agences des Nations Unies, entreprises privées);
- il réduit les coûts de transaction liés à l'aide au développement car le gouvernement et

les bailleurs traitent avec un interlocuteur unique;

- il peut aider à éviter le chevauchement des initiatives et la répétition des efforts et;
- permet de répondre aux besoins de financement stratégique identifiés par le Gouvernement haïtien dans le processus de reconstruction.

1.3 Ce rapport couvre les six premiers mois d'activités du FRH, à compter du 17 juin 2010, date à laquelle a eu lieu la première rencontre du Comité de Pilotage du FRH jusqu'au 16 décembre 2010. Il est organisé comme suit:

- Le défi des débuts (chapitre 2) présente un bref historique de la FRH, ainsi que des informations sur ses objectifs, sa structure et ses mécanismes de gouvernance.
- Répondre aux besoins de financement stratégique (chapitre 3) énumère le procédé par lequel le FRH fournit un financement stratégique, le statut des contributions et des décaissements et de la performance du FRH.
- Le portefeuille émergent (chapitre 4) détaille le processus d'approbation des subventions du FRH et une description du portefeuille actuel bénéficiant de l'appui du Fonds.
- Gestion du FRH (chapitre 5) couvre les rôles et les responsabilités des parties prenantes HRF, les liens avec le GoH et la CIRH, les coûts et la stratégie de communication.
- Identifier les résultats préliminaires (chapitre 6) fournit une évaluation de la performance du FRH, une comparaison avec d'autres fonds post-catastrophe et post-conflit, les premiers résultats, les leçons apprises et perspectives.

1.4 Les annexes fournissent des informations plus détaillées sur l'état des ressources financières du FRH, les activités financées, la structure du site du FRH, et l'emplacement géographique des activités financées par le FRH.



LE DEFI DES DEBUTS

2



en haut: Courtoisie Oscar Emerson, VIVA RIO (www.vivario.org.br)
a gauche: Courtoisie Sophie Paris, UNDP

ENCADRE 2.1: CHRONOLOGIE DE LA CRÉATION DU FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI

17 mars: Le Gouvernement demande à la Banque Mondiale d'établir un fonds multi-bailleurs pour faciliter le financement de la reconstruction (Santo Domingo).

22 mars: La Banque Mondiale approuve et crée le FRH.

31 mars: Des Donateurs font leurs premières contributions au FRH (NU/New York).

22 avril: Le Secrétariat du FRH soumet le brouillon du Document sur le Cadre de Référence et propose la première réunion du Comité de Pilotage (CP).

6-7 mai: Validation de la structure du FRH par les premiers conseillers du Président et le Ministre des Finances.

11 mai: Le Brésil devient le premier donateur du FRH en signant l'Accord Administratif avec le président de la Banque Mondiale Zoellick (Washington, DC).

19 mai: US\$55 millions est versé à l'Administrateur fiduciaire par le Brésil.

31 mai: La CIRH annonce la première réunion de son Comité Administratif et approuve la première requête de financement du FRH.

11 juin: Le Secrétariat du FRH met en circulation les documents de la première réunion du CP, laquelle coïncide avec la réunion de la CIRH.

17 juin: La première réunion de la CIRH a lieu et cette dernière approuve la première requête de financement du FRH (Port-au-Prince).

17 juin: La première réunion CP a lieu (Port-au-Prince). La Norvège devient 2eme pays donateur du CP en signant pour un montant équivalent à 32 millions, le FRH alloue US\$30 millions à l'appui budgétaire.

2.1 Les Nations Unies, la Banque Interaméricaine de Développement et la Banque Mondiale ont entrepris des discussions dès janvier 2010 afin de créer un fonds multi-bailleurs en réponse au tremblement de terre. Ces partenaires ont reconnu les avantages multiples offerts par ce mécanisme de financement en commun en se basant sur l'expérience acquise dans la gestion de situations post-catastrophe et post-conflit. Au cours des deux premiers mois, différentes approches ont été examinées par les partenaires et ont fait l'objet de discussions avec le Gouvernement haïtien. La voie à suivre a été établie le 17 mars lors d'une conférence sur la reconstruction à Saint-Domingue lorsque le gouvernement haïtien a demandé à la Banque Mondiale de créer un fonds unique afin de mobiliser, mettre en commun et allouer les contributions des bailleurs de fonds intéressés. Cinq jours plus tard, la Banque Mondiale a créé la structure du FRH en tant que Fonds Intermédiaire Financier (FIF).

2.2 Au cours des trois mois suivants (17 mars – 16 juin 16 2010), la conception du Fonds a été mise au point de concert avec les parties prenantes, les donateurs ont promis des ressources pour la reconstruction, une première contribution de US\$55 millions a été faite au FRH par le Gouvernement du Brésil, la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) a été créé, et la première réunion du Comité de Pilotage du FRH a été planifiée en conjonction avec la première réunion du Conseil de la CIRH. Alors que le FRH aurait pu débiter ses activités de financement dès réception de la contribution du premier bailleur de fonds à la mi-mai, le Fonds est structuré de façon à recevoir ses directives de la CIRH et par conséquent a commencé ses activités dès que la CIRH est devenue opérationnel à la mi-juin. Une chronologie détaillée des premiers événements ayant abouti à ce point est fournie dans l'encadré 2.1.

ENCADRE 2.2: LES PRINCIPES DIRECTEURS DU FRH

Leadership du gouvernement – La structure de gouvernance et le processus d’approbation des projets doivent être dirigés par les responsables et institutions gouvernementaux appropriés;

Financement stratégique – Les ressources du FRH peuvent offrir une plus grande flexibilité en finançant la reconstruction en dehors des fonds réservés mis sur place par d’autres sources;

Normes – Le FRH et ses activités de financement adhéreront aux standards internationaux et aux bonnes pratiques dans les domaines clés tels que la gestion financière, la passation de marchés, la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance, la durabilité environnementale et la parité hommes-femmes;

Exploiter les capacités existantes – Le FRH cherchera à collaborer ou encore à financer des programmes existants et ayant donné des résultats probants, y compris ceux construisant le capital social, par exemple, à travers des programmes de développement communautaire, et renforçant la capacité des ministères de tutelle, les administrations locales, les entreprises privées, et les ONG ayant de bons antécédents;

Exercer la bonne gouvernance – Le FRH, de même que les activités financés par cette entité, permettront la participation à différents niveaux du Gouvernement, la société civile, le secteur privé, la Diaspora, et les partenaires, et promouvra un processus de reconstruction transparent et responsable;

Rapidité d’intervention et gestion des risques – Le FRH assure une exécution rapide et efficace des projets et programmes tout en assurant une gestion prudente des risques afin d’obtenir des résultats probants

2.3 OBJECTIF ET ACTIVITÉS

Le Fonds de Reconstruction d’Haïti a pour but de mobiliser, co-ordonner et allouer des ressources par des contributions visant l’amélioration des conditions de vie en Haïti et l’assistance au renforcement des capacités à long terme du Gouvernement haïtien, en s’alignant au Plan d’Action pour la Reconstruction National.

2.4 En vue d’atteindre cet objectif, le FRH reçoit des directives de la CIRH et les activités financés par le FRH sont coordonnées le Gouvernement haïtien, et particulièrement avec la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti (CIRH). Le FRH est administré par l’Association Internationale pour le Développement (AID) en tant qu’agent fiduciaire, et est constituée de contributions mises en commun et de revenus gagnés de la balance liquide non allouée. Le FRH fournit le financement d’activités prioritaires identifiées et/ou endossées par la CIRH selon le Plan de Reconstruction, et approuvé par le Comité de Pilotage du FRH. Les principes directeurs du FRH, tels que stipulés dans son Manuel d’Opérations et approuvés par son Comité de Pilotage, sont présentés dans l’encadré 2.2.

2.5 Les types d’activités susceptibles d’être financés afin d’atteindre les objectifs du FRH comprennent a) la coopération technique et le développement des capacités; b) des investissements dans le domaine des infrastructures; (c) l’accès aux services de base; (d) le développement communautaire; (e) la protection et nettoyage environnementale; (f) des activités génératrices de revenus; et (g) l’appui budgétaire. Ceci peut inclure une ou plusieurs allocations afin d’octroyer des subventions minimales en vue de financer ces activités. D’autres activités peuvent recevoir

FIGURE 2.1: PROCESSUS DE FINANCEMENT DU FRH

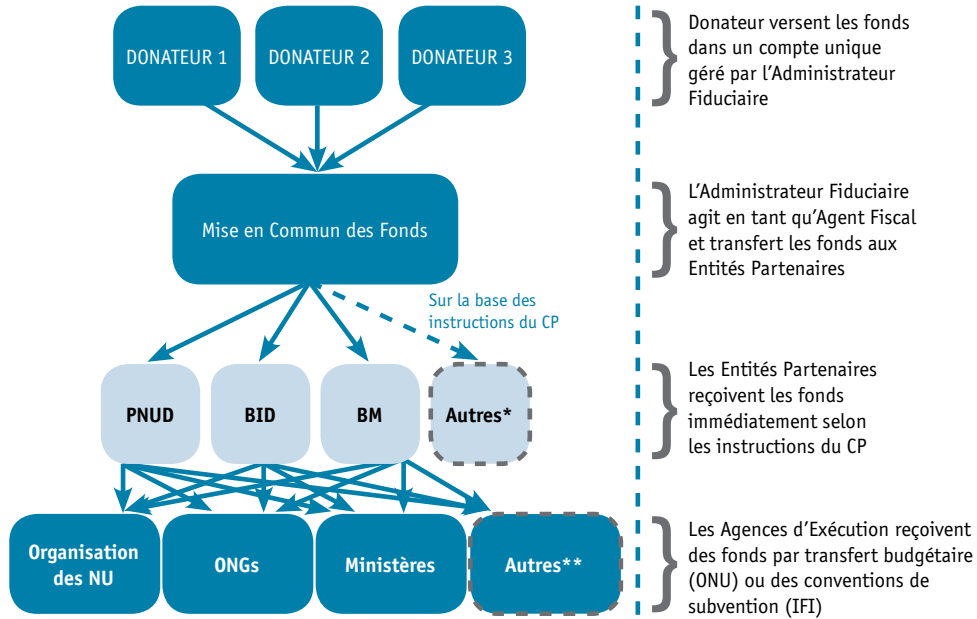
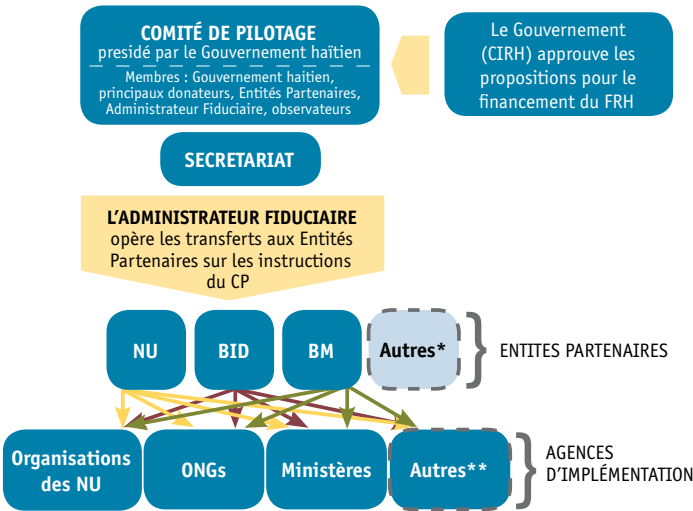


FIGURE 2.2: LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU FRH



l’aval du Comité de Pilotage du FRH dès qu’ils sont compatibles au mandat global de l’agent fiduciaire.

2.6 STRUCTURE

Le FRH est un fonds intermédiaire financier qui reçoit des ressources de plusieurs donateurs, les mets en commun puis assure le transfert des financements aux entités partenaires. Une entité partenaire a une responsabilité fiduciaire pour tous les fonds qui lui sont transférés ; il évalue et supervise la réalisation des activités par les agences d’exécution. Actuellement, les entités partenaires sont la Banque Interaméricaine de Développement, l’Organisation des Nations Unies (à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)), représentant les membres du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUMD) et la Banque Mondiale. Les agences d’exécution susceptibles de collaborer avec ces partenaires comprennent des entités du Gouvernement haïtien, les organisations des Nations Unies, les ONGs et d’autres entités telles que les entreprises du secteur privé.

2.7 GOUVERNANCE

La structure de gouvernance du FRH comprend: un Comité de Pilotage, les entités partenaires, un Administrateur fiduciaire et un Secrétariat. Le Comité de Pilotage est l’organe de gouvernance du Fonds et est chargé d’approuver les politiques et procédures du FRH, d’allouer des ressources, et d’approuver les rapports financiers et d’avancement. Toutes les propositions soumis à l’examen du Comité de Pilotage doivent être approuvées et requises par

*D’autres Entités Partenaires peuvent être proposées selon les accréditations de l’Administrateur Fiduciaire selon les normes minimales fiduciaires et de sauvegarde et approuvées par le Comité de Pilotage.

**Les Entités Partenaires collaboreront avec une ou plusieurs Agences d’implémentation qui sont autorisées selon les règles et procédures de l’Entité afin de s’engager dans les activités de reconstruction et de développement.

ENCADRE 2.3: Points saillants des réunions du Comité de Pilotage du FRH

- Première réunion (17 juin 2010)**
- AAllocation d’US \$30 millions à l’appui budgétaire destinée au Gouvernement haïtien sur requête de la CIRH le même jour.
 - Révision du Manuel des Opérations du FRH.
 - Approbation des budgets annuels d l’Administrateur Fiduciaire et du Secrétariat.
- Deuxième réunion (17 août 2010)**
- Réserver la somme de US\$29.5 millions pour deux propositions (management des débris et crédit de garantie partielle) sur requête de la CIRH le jour même.
 - Approbation des critères et processus pour la sélection de nouvelles entités partenaires.
 - Modification et approbation du Manuel des Opérations.
- Troisième réunion (7 octobre 2010)**
- Réserver US\$30 millions pour trois propositions (un ensemble intégré d’atténuation des désastres et d’activités de reconstruction dans le sud d’Haïti).
 - Réserver US\$40 millions pour la proposition à venir sur l’Artibonite 4c Dam.
 - Mise à jour et approbation de la note de structure simplifiée.
- Quatrième réunion (15 décembre 2010)**
- Réserver US\$102 millions pour quatre propositions (enlèvement de débris, éducation, reconstruction d’habitations et gestion de risques et désastre).
 - Discussion de la Stratégie de la CIRH pour le FRH et la stratégie contrecarrant le financement ciblé.
 - La présentation du brouillon de Rapport Semestriel de FRH.

la CIRH. Le Comité de Pilotage est présidé par le Ministre des Finances du Gouvernement haïtien et se compose de représentants, dotés de pouvoir de décision, du GoH et des principaux donateurs, ayant versé au minimum US\$30 millions. Des donateurs dont la contribution est inférieure à ce seuil peuvent mettre leurs fonds en commun et ainsi partager un siège au Comité de Pilotage. Les représentants des entités partenaires et l’Administrateur fiduciaire constituent des organes non-décisionnaires. Les observateurs comprennent des représentants de la société civile haïtienne, du secteur privé, de la diaspora, du gouvernement local, et des ONG internationales. La relation de chaque étape de la gouvernance est représentée graphiquement dans la figure 2.2 et certains des faits saillants des quatre premières réunions du Comité de Pilotage sont présentés dans l’encadré 2.3.



en haut: Courtoisie Leonard Doyle, IOM (www.citizenhaiti.com)
a gauche: Courtoisie Ti Mondial

3.1 FINANCEMENT STRATÉGIQUE EN APPUI AU PLAN D’ACTION

Le Fonds de Reconstruction d’Haïti fournit un financement stratégique en appui au Plan d’Action pour la Reconstruction et le Développement d’Haïti. Le Plan d’Action, qui a été présenté par le Gouvernement haïtien (GoH) à la conférence des bailleurs qui a eu lieu à New York au mois de Mars 2010, présente un cadre multisectoriel pour la reconstruction d’Haïti en se basant sur l’Évaluation des Besoins Post-Catastrophe (EBPC) et la consultation avec les parties concernées. La vision décrite dans le Plan d’Action va bien au-delà de la réponse immédiate aux dommages et aux pertes causées par le séisme du 12 janvier et vise à ce que le processus de reconstruction puisse résoudre et rectifier certains des problèmes structurels à la base du sous-développement d’Haïti.

3.2 STATUT FINANCIER

Sur la requête du Gouvernement haïtien,

l’Association pour le Développement International (AID) du Groupe de la Banque Mondiale agit en tant qu’Administrateur Fiduciaire pour le FRH. Le Fiduciaire reçoit les contributions des donateurs au Fonds Fiduciaire et administre les fonds, actifs et reçus qui constituent le FRH. Les sections suivantes du Rapport offre une vue d’ensemble de la situation financière du Fonds; le montant total des contributions des donateurs et la balance actuelle du Fonds. Le Rapport de la Situation financière du Fiduciaire, rédigé avant chaque réunion du Comité de Pilotage, sont disponibles sur le site du FRH¹.

Contributions des Donateurs

3.3 En date du 16 décembre2010, douze donateurs ont signé des Accords Administratifs avec le Fiduciaire pour un engagement total du FRH de US\$267 millions (tableau 3.1: Statut des contributions). De tous les montants engagés par les donateurs, US265 millions ont été transférés et reçus par l’Administrateur Fiduciaire. Une contri-

TABLE 3.1: FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D’HAÏTI - STATUT DES CONTRIBUTIONS (EN MILLIONS) MISE À JOUR LE 16 DÉCEMBRE 2010

DONATEUR	MONNAIE	EFFECTIVE CONTRIBUTION *	USD EQ.	REÇUS	USD EQ.
Australie	AUD	10.00	9	10.00	9
Brésil	USD	55.00	55	55.00	55
Canada	CAD	31.30	30	31.30	30
Colombie	USD	4.00	4	4.00	4
Chypre	USD	0.10	0.10	0.10	0.10
Estonie	USD	0.05	0.05	0.05	0.05
France	EUR	5.00	7	5.00	7
Norvège	NOK	200.00	32	200.00	32
Oman	USD	5.00	5	5.00	5
Fonds pour la Paix et l’État	USD	2.00	2	-	-
Suède	SEK	25.00	4	25.00	4
Etats Unis	USD	120.00	120	120.00	120
TOTAL USD EQUIVALENT			267		265

* Représente les montants des contributions pour lesquels des Accords Administratifs ou Arrangements ont été signés

¹ www.haitireconstructionfund.org

TABLEAU 3.2: FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D’HAÏTI - CONTRIBUTIONS EN ATTENTE DE LA SIGNATURE D’ACCORDS ADMINISTRATIFS OU ARRANGEMENTS (EN MILLIONS)

MISE À JOUR EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2010

DONATEUR	MONNAIE	MONTANT	USD EQ.
Finlande	EUR	0.70	0.93
Irlande	EUR	1.00	1.32
Japon	USD	30.00	30.00
Lettonie *	LVL	0.03	0.06
Nigeria	USD	5.00	5.00
Espagne	USD	30.00	30.00
TOTAL USD equivalent **			67.31

* La Lettonie a contresigné un Accord le 17 décembre 2010
** Evalués selon les taux de change en vigueur le 16 décembre 2010

bution de US\$2 millions devrait être transférée à l’Administrateur Fiduciaire du Fonds de la Banque Mondiale pour la construction de l’Etat et de la Paix à la fin du mois de décembre 2010.

3.4 Le Brésil a été le premier donateur au Fonds, en signant un Accord Administratif pour un montant de US\$55 millions le 11 mai 2010. Les États-Unis, avec une contribution de US\$120 millions, est le principal donateur au Fonds. Chaque donateur contribuant ou s’engageant à contribuer (à travers la signature d’un Accord Administratif) au minimum 30 millions de dollars ou l’équivalent devient éligible à devenir un membre votant du Comité de Pilotage du FRH. À ce jour, quatre bailleurs de fonds - le Brésil, le Canada, la Norvège et les États-Unis - ont contribué un montant équivalant à US\$30 millions ou plus au le Fonds. Les donateurs dont la contribution est en-dessous de ce seuil peuvent mettre en commun leurs ressources pour atteindre ce seuil et ainsi devenir un membre votant au Comité de Pilotage.

TABLEAU 3.3: FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D’HAÏTI - DECISIONS DE FINANCEMENT CUMULATIF (EN USD MILLIONS)

MISE À JOUR EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2010

ACTIVITÉ			
PROJETS	TITRE	ENTITÉ PARTENAIRE	
	Projet de développement des politiques opérationnelles d’urgence en Haïti	BM	25.00
	Appui budgétaire	BM	5.00
	Programme d’établissement d’un fonds de garantie partielle	BID	12.50
	Projet de gestion de débris	NU	15.68
	Programme de développement durable dans le sud-ouest d’Haïti *	NU	7.40
	Réduction des risques de désastres dans le département du sud *	NU	7.40
	Atténuation des désastres naturels dans le département du sud *	IDB	14.00
	Reconstruction du secteur éducatif *	IDB	10.00
	Capacité de construction pour la gestion des risques de désastres *	NU	1.85
	Démolition et enlèvement de débris avec la machinerie lourde *	NU	23.13
	Projet de reconstruction d’habitations communautaires à Port-au-Prince *	BM	65.00
		Sous-total	186.97
FRAIS	Projet de gestion de débris	NU	1.27
	Programme de développement durable dans le sud-ouest d’Haïti *	NU	0.60
	Réduction des risques de désastres dans le département du sud *	NU	0.60
	Capacité de construction pour la gestion des risques de désastres *	NU	0.15
	Démolition et enlèvement des débris avec la machinerie lourde *	NU	1.87
		Sous-total	4.48
BUDGETS	FY11 Secrétariat		1.00
ADMINISTRATIFS	FY11 Administrateur Fiduciaire		0.59
		Sous-total	1.59
TOTAL			193.04

* Ces montants ont été mis de côté à la suite de l’approbation de la Note Conceptuelle de Projet par le Comité de Pilotage et sujet à la non–objection du document complet du projet par le Comité de Pilotage et l’approbation finale de la CIRH par la suite.

3.5 Des contributions additionnelles sont attendues des bailleurs dans les prochains mois. L’Administrateur Fiduciaire finalise actuellement des Accords Administratifs avec huit donateurs pour des contributions supplémentaires au Fonds d’un montant total estimé à 100 millions de dollars.

3.6 Des contributions additionnelles sont attendues des donateurs dans les prochains mois. L’Administrateur Fiduciaire finalise actuellement des Accords Administratifs/Arrangements avec six nouveaux donateurs pour des contributions additionnelles au Fonds dont le montant total est estimé à US\$67.31 millions (Table 3.2: Contributions en attente de la signature d’Accords Administratifs ou Arrangements). Certains donateurs actuels du FRH, notamment le Canada, la Norvège et les États-Unis ont également exprimé leur intention de contribué des fonds additionnels.

Balance du Fonds

3.7 Sur le total de US\$267 millions de fonds versés au FRH, le Comité de Pilotage a pris des décisions de financement cumulé pour un total de US\$ 193.04 millions, US\$ 186.97 millions a été alloué pour les activités d’exécution des bénéficiaires; US \$4,48 millions ont été alloués aux frais; et US\$1,59 millions a été approuvé pour couvrir les coûts de l’Administrateur Fiduciaire et du Secrétariat pour la période allant du 1er juillet 2010 au

30 juin 2011. (Tableau 3.2: Décisions de financement cumulé). Sur le total de U\$186.97 millions approuvés afin de financer les projets de bénéficiaires et exécutés à ce jour, 30 pour cent des fonds sont acheminés par l’intermédiaire des NU en tant qu’Entité Partenaire, 51 pour cent est canalisée par la Banque Mondiale, et 19 pour cent des subventions approuvées a la BID en tant qu’Entité Partenaire (Figure 3.1: Décisions de financement de projet par entité partenaire).

3.8 Le tableau 3.4 informe de la disponibilité des fonds du FRH, lequel réfère aux « fonds gardés en fiducie », sans restrictions, diminué des décisions de financement cumulé prises par le Comité de Pilotage et pour lesquels les décaissements ne sont pas encore effectués. Le total des « fonds détenus en fiducie » s’élèvent à 209.15 millions de dollars en date du 16 décembre 2010, représentant les recettes cumulées et les revenus de placement (US\$265,18 millions) moins les transferts en espèces depuis la création du FRH (US\$56,04 millions). Le montant des décisions de financement du FRH en suspens s’élèvent à 137.00 millions de dollars US. Les Revenus de placement gagné sur le solde liquide du FRH s’élèvent à environ US\$190,000. A la suite d’une décision du CP, US\$40 millions ont été mis de côté en tant que réserve financière pour des décisions futures La disponibilité de financement net du FRH au 16 décembre 2010 s’élève donc à US\$32,15 millions.

TABLEAU 3.4: FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D’HAÏTI - CALENDRIER DES FONSDS DISPONIBLES (EN USD MILLIONS)

MISE À JOUR EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2010

EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2010		
1. Recus Cumulatifs		265.18
a. Liquide reçu des donateurs	264.99	
b. Revenu sur investissement gagné sur les balances non allouées du FRH	0.19	
2. Transfert de liquide cumulati		56.04
a. Projets	53.18	
b. Fraiss	1.27	
c. Budget Administratif	1.59	
3. Fonds détenus en Fiducie (3 = 1 - 2)		209.15
4. Reserve Financière *		40.00
5. Fonds détenus en Fiducie sans restrictions (5 = 3 - 4)		169.15
6. Decisions de financement en attente de transfert de liquidité		137.00
a. Projets	133.79	
b. Fraïs	3.21	
c. Budget Administratif	-	
7. Fonds disponibles pour les décisions de financement du CP(7 = 5 - 6)		32.15

* Reflète les decisions du CP du FRH de réserver des ressources pour des décisions de financement futures.

“Un financement stratégique a été fourni dans le but d’appuyer le fonctionnement du Gouvernement, gérer les débris, assister des petites et moyennes entreprises, atténuer les risques de catastrophes et promouvoir le développement du sud du pays.”

DÉCLARATION COMMUNE DES DONATEURS



en haut a droite: Courtoisie Daniel Desmarais, IOM (www.citizenhaiti.com)
en haut: Courtoisie Evelyn Ancion Dégraff



4.1 LA PROCÉDURE D’APPROBATION DES SUBVENTIONS

Le FRH prévoit une subvention pour des projets et programme d’ l’appui au Gouvernement d’Haïti selon le Plan d’action pour le redressement national et du développement. Toutes les propositions qui répondent aux critères d’admissibilité peuvent être soumises pour financement à partir de la FRH. Ces critères demandent que le projet:

- soit approuvé par le CIRH;
- soit conforme avec le plan de relance du Gouvernement d’Haïti ou un document semblable pour la récupération, la reconstruction et le développement approuvé par le Gouvernement;
- soit conçu pour répondre à un besoin de financement stratégique dans la reconstruction, conformément aux politiques du Fonds et ses stratégies d’implémentation (en tenant compte qu’elles pourraient être modifiées du temps à autre);
- puisse permettre la récupération efficace, rapide et durable d’Haïti, et soit achevé durant la période d’existence du Fonds (mai 2010 - Décembre 2017);
- soit préparé en utilisant le modèle de projet CIRH de pour la soumission du projet (ci-après dénommé le “gabarit de projet”);
- soit pleinement compatible avec les régulations opératives de l’entité partenaire concernée, les procédures et le mandat du syndic, et cela inclus même les régulations visant les opérations d’urgence. Aussi, le projet doit respecter et suivre les ordonnances de l’entité partenaire pour ses standards et procédures internes d’assurance qualité.

4.2 Le processus d’approbation des financements comprend six étapes simples, représentés graphiquement dans la Figure 4.1: Diagramme pour le processus d’approbation d’une subvention du FRH. Pour demander une subvention FRH, une agence d’exécution et des entités partenaires doivent présenter de façon conjointe une note conceptuelle de projet (NCP) en suivant le gabarit préparé par la CIRH. La CIRH présentera les projets approuvés au Comité de Pilotage du FRH (CP) pour

son examen et financement. Pour les propositions complètes de projet, une fois que le CP du FRH et la CIRH approuvent l’allocation, les fonds peuvent être transférés à l’Entité Partenaire pour la mise en œuvre immédiate du projet. Les propositions de projet ayant fait l’objet d’une approbation en tant que note conceptuelle de projet(NCP) obtiennent une approbation de principe et des fonds sont mis en réserve dans l’attente d’une non-objection du CP du FRH puis l’approbation finale de la CIRH à la suite de la soumission satisfaisante du document complet de projet.

4.3 Pour assurer une réponse rapide aux priorités d’urgence sur le terrain, le Secrétariat FRH applique les normes de performance strictes en ce qui concerne l’approbation des subventions (Figure 4.1: Diagramme pour l’approbation des subven-

FIGURE 4.1: DIAGRAMME DE LA PROCÉDURE D’APPROBATION DES SUBVENTIONS DU FRH

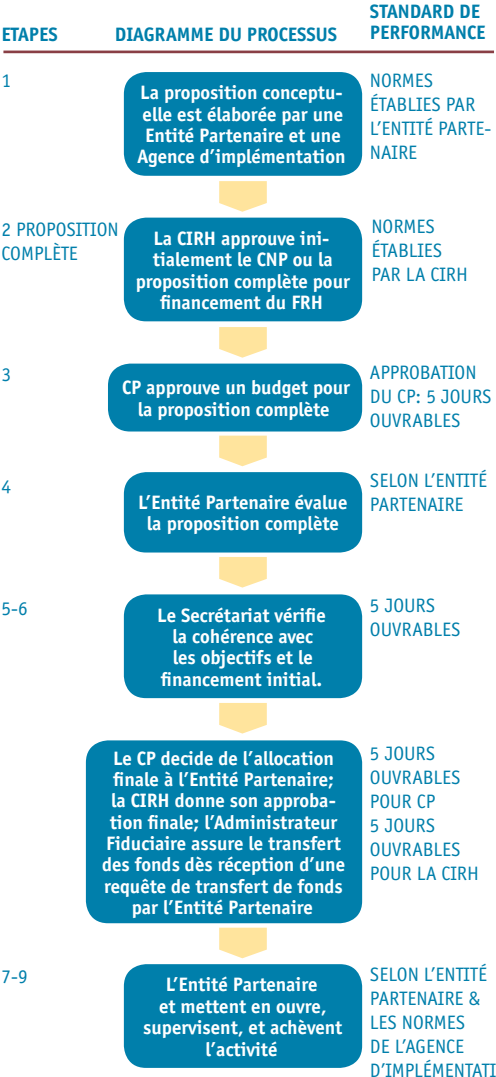


TABLEAU 4.1: LE PORTEFEUILLE DU FRH MISE À JOUR EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2010

PROJET	TOTAL (EN MILLION US \$)	OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET	ENTITÉ PARTE-NAIRE	DATE D'APPROBATION DU COMITE DIRECTEUR	STATUT
Opération d'Appui a la politique de développe-ment d'urgence	25	Appui a l'obligation de rendre des comptes et a la transpar-ence dans la gestion des ressources publique dans le contexte de la reconstruction	Banque Mondiale	17 Juin 2010	Approuvé et Décaissement total
Appui Budgétaire	5	Appui Budgétaire	Banque Mondiale	17 Juin 2010	Approuvé
Programme pour la mise en place d'un fonds de garantie de crédit partiel	12.5	Appui a la réactivation du secteur productif par le biais d'une fond de garantie qui permettra aux entreprises de restructurer leurs obligations et leurs dettes, pour permettre un accès fluide au financement	BID	17 août 2010	Approuve; Lancement officiel du Projet a eu lieu le 16 décembre, premier décaissement prévu pour la semaine du 13 décembre 2010
Projet de Gestion de Débris	16.95	Contribution a la réhabilitation des zones urbaines de Port au Prince par la mise en place d'un système de recollection, triage, et recyclage de débris	NU	17 Août 2010	Approuve, implémentation en cours
Projet de Réduction de désastres dans le Département du Sud	8	Contribue a la réduction des risques grâce au développement et la gestion des bassins versants, la création d'emploi et le développement de l'agriculture dans le Département du Sud	BID	21 Octobre 2010	En attente de la soumission finale de la proposition complète pour ap-probation finale du CP et de la CIRH
Atténuation des Dés-astres Naturels dans le Département du Sud	14	Réduire la vulnérabilité environnementale aux désastres naturels pour la population de Ravine du Sud et de Cavaillon	BID	21 Octobre 2010	En attente de la soumission de la proposition de projet complet pour approbation finale du CP et CIRH
Programme de Dével-oppement Durable dans le Sud-ouest d'Haïti	8	Première phase d'un programme de développement et redres-ement durable sur une période de 20 ans de la péninsule du Sud-ouest	NU	21 Octobre 2010	En attente de la soumission de la proposition de projet complet pour approbation finale du CP et CIRH
Reconstruction du Secteur Educatif	10	Appuyer le Gouvernement en assurant que les conditions nécessaires sont en place pour reconstruire le secteur éducatif dans les 20 prochaines années et œuvrer a créer un système éducatif finance par le secteur public	BID	15 Décembre 2010	En attente de la soumission de la proposition de projet complet pour approbation finale du CP et CIRH
Démolition et Enlève-ment des Débris avec la Machinerie Lourde	25	Démolition des constructions et l'enlèvement des débris avec la machinerie lourde afin d'expédier la construction d'abris et de maisons afin de permettre le relogement des personnes déplacées	NU	15 Décembre 2010	En attente de la soumission de la proposition de projet complet pour approbation finale du CP et CIRH
Capacité de Construc-tion pour la Gestion des risques de Désastres	2	Augmente la capacité du Gouvernement de prévoir et de gérer les risques de désastres en renforçant la capacité du Départe-ment de la Protection Civile et en réhabilitant et construisant des centres d'évacuations dans les zones prioritaires	NU	15 Décembre 2010	En attente de la soumission de la proposition de projet complet pour approbation finale du CP et CIRH
Projet de Reconstruc-tion d'Habitations Communautaires à Port-au-Prince	65	Permette le retour des personnes déplacées dans leurs communautés en investissant dans des programmes d'amélioration urbaine dans les communautés gravement at-teintes à Port-au-Prince et en appuyant la reconstruction des maisons et des infrastructures de ces communautés	BM	15 Décembre 2010	En attente de la soumission de la proposition de projet complet pour approbation finale du CP et CIRH

* Date de la première approbation du Comité de Pilotage d'un NCP ou d'une proposition complète.

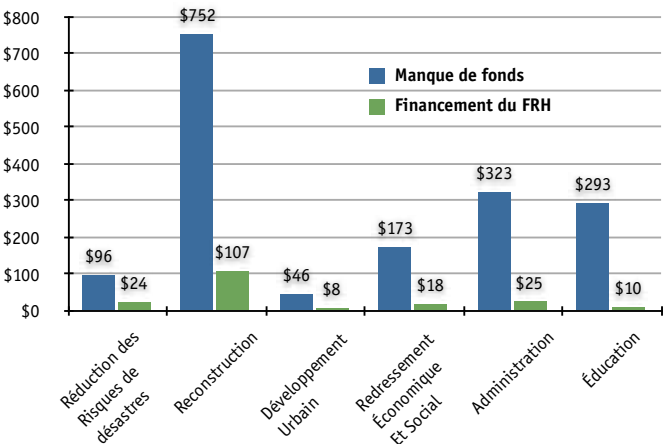
tions du FRH). De même, pour faciliter les décaissements rapides du FRH, chaque entité partenaire applique ses propres procédures, y compris la conception simplifiée des projets, l'utilisation de procé-dures d'approbation d'urgence, la rationalisation des procédures de gestion financière et d'appui au démarrage. Par exemple, pour le projet d appui budgétaire qu'a été approuvé par la CP le 17 juin, les accords juridiques ont été conclus avec beaucoup de célérité, et, après l'approbation interne de la Banque mondiale, la subven-tion a été entièrement décaissée le 24 août, deux mois seulement après l'approbation. C'est au moins trois fois plus vite que le temps qu'une opération de telle envergure pourrait prendre normalement.

4.4 LE PORTEFEUILLE

Six mois après la création du FRH, le Comité de Pilotage a ap-prouvé le financement d'onze opérations² pour un total de 191 millions des dollars américains (coûts des projets, incluant les frais) (tableau 4.1: Le portefeuille de FRH). Tous les pro-jets approuvés s'alignent aux priorités énoncées dans le Plan d'action du Gouvernement pour le Redressement National et le Développement d'Haïti. Le portefeuille actuel du FRH offre une diversité à la fois sectorielle et géographique, et cela reflète la nature multidimensionnelle de l'effort de reconstruction et le large éventail des projets susceptibles de financement. Des informations complémentaires sur chaque projet peuvent être trouvées dans les fiches de Résumé du Projet (voir l'annexe 2) ainsi qu'une carte avec l'emplacement des projets (voir l'annexe

FIGURE 4.2: LACUNES DE FINANCEMENT ET FINANCEMENT DU FRH PAR SECTEUR (US\$ MILLIONS)

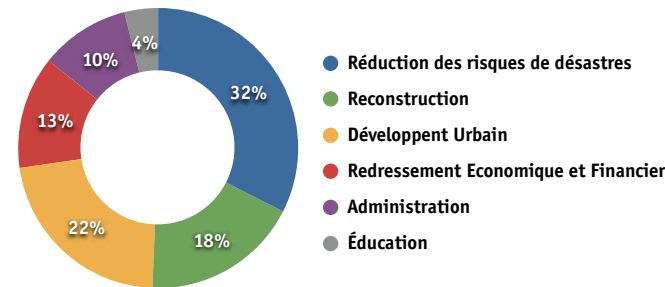
MISE À JOUR EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2010



4). 4.5 Du portefeuille actif, ont peut mentionner que le projet d'appui budgétaire a été achevé et la subvention a été entiè-rement décaissé. Ce projet avait comme objectif d'appuyer le leadership du gouvernement et la promotion d'une transpar-ence accrue dans la gestion des ressources publiques, le tout dans le contexte de la reconstruction. Les 25 millions de dollars US verses ont appuyé la capacité du gouvernement à gérer les ressources publiques de manière efficace et transparente. Plus précisément, l'opération est conçue pour aboutir aux résultats suivants :(i) accroître la transparence dans les transferts bud-gétaires du secteur de l'électricité; (ii) le rétablissement des contrôles budgétaires et les processus de vérification interne et externe; (iii) l'amélioration de l'application de la loi sur la déclara-tion du patrimoine; et (iv) le renforcement de la réglemента-tion des marchés publics et l'amélioration de la transparence dans les pratiques d'approvisionnement. Le PNUD et la BID, pour le compte du Groupe des Nations Unies pour le Développement, ont signé des accords de transfert avec l'Administrateur Fiduci-aire le 29 novembre et le 1er décembre, respectivement. US\$16

FIGURE 4.3: CONTRIBUTION DU FRH POUR COMBLER LES LACUNES DE FINANCEMENT SECTORIEL

MISE À JOUR EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2010

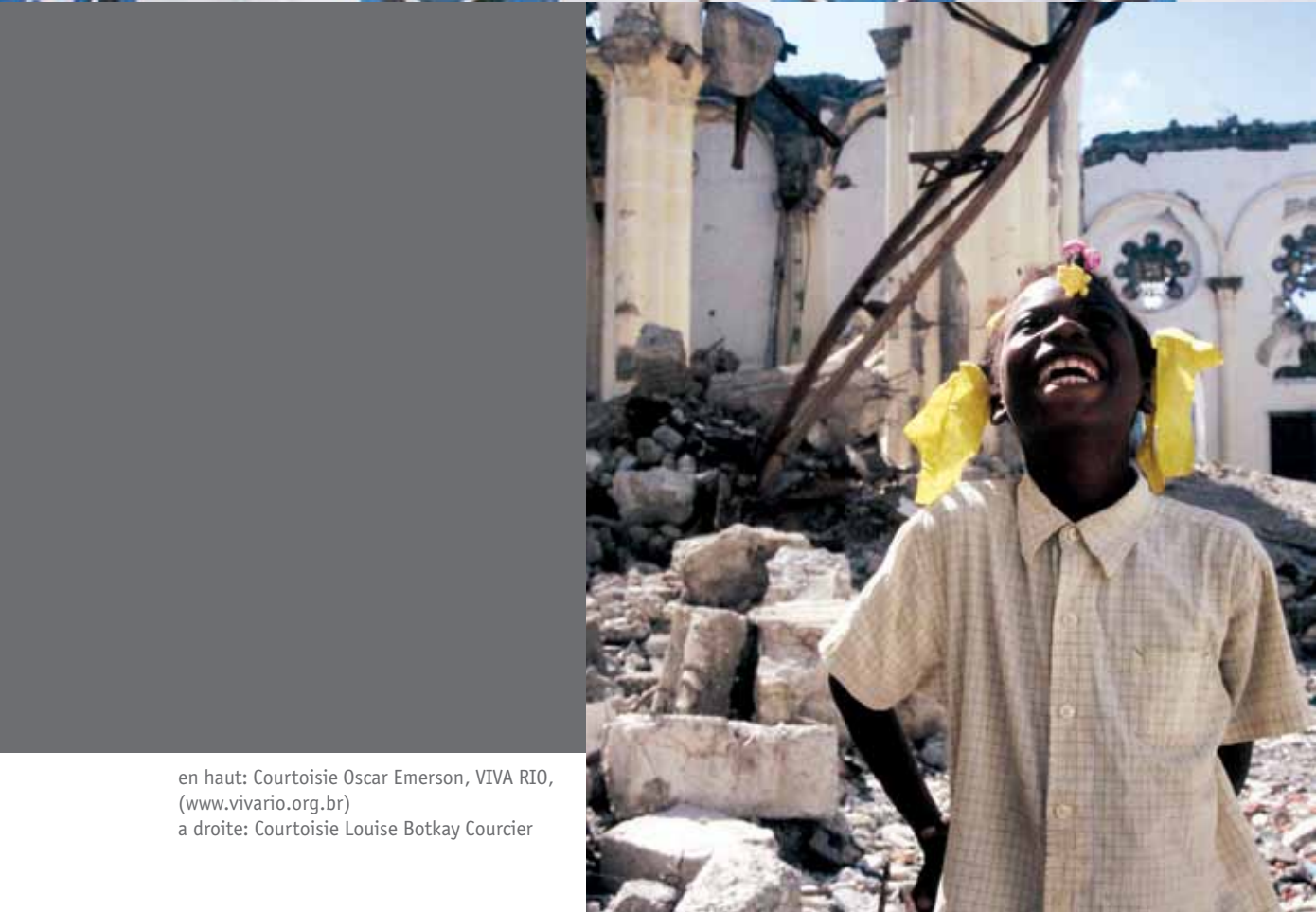


Source: Chiffres du FRH et du Bureau de l'Envoyé Spécial pour Haïti de l'ONU

millions ont été transférés au PNUD pour la mise en œuvre du Projet de Gestion de Débris le 2 décembre et US\$ 12.5 millions ont été transférés à la BID le 9 décembre pour l'implémentation du Programme de Garantie Partielle de Crédit.

4.6 En canalisant le financement FRH vers les priorités iden-tifiées dans le Plan d'action, les opérations approuvées à ce jour fournissent un financement stratégique pour combler les lacunes de financement identifiées dans un certain nombre de secteurs clés. La figure 4.2 donne un aperçu des déficits de fi-nancement pour les secteurs prioritaires identifiés dans le Plan d'action du gouvernement haïtien et le financement fourni par la FRH pour combler ces déficits de financement. Comme le montre la figure 4.3, le financement FRH a grandement con-tribué à réduire le déficit de financement pour des secteurs spécifiques, en particulier la réduction des risques de catastro-phe, où le financement FRH a réduit l'écart de financement de 25 pour cent et le développement urbain, où le financement FRH a fourni 17 pour cent du financement total et la recon-struction où US\$107 millions des ressources du FRH a réduit la manque de fond s'élevant à US\$752 millions de 14 pour cent.

² Les sept projets approuvés par le CP le 21 octobre et le 15 décembre ont fait l'objet d'une approbation de principe subordonnée à la soumission du docu-ment complet de projet au CP pour non-objection et approbation finale de la CIRH



en haut: Courtoisie Oscar Emerson, VIVA RIO, (www.vivario.org.br)
a droite: Courtoisie Louise Botkay Courcier

5.1 ROLE DU FRH ET SON MANDAT

Plusieurs acteurs clés jouent un rôle essentiel dans la gestion de la FRH: le Comité de Pilotage est l'organe de gouvernance, les entités partenaires évaluent et supervisent les activités du fond, le agent fiduciaire gère les contributions et transferts de fonds, le Secrétariat organise des opérations au jour le jour, et supervise les activités des agences d'exécution sur le terrain avec un financement FRH. Ces rôles et responsabilités sont clairement définis dans le Manuel des opérations FRH et résumées comme suit:

- **Comité de pilotage** - l'orientation stratégique, l'approbation des politiques et procédures, l'affectation des fonds ainsi que l'approbation des rapports financiers et des progrès.
- **Les entités partenaires** - responsables de l'utilisation des fonds transférés par l'agent fiduciaire; évaluation et supervision des activités en fonction de leurs propres politiques et procédures. En charge du suivi et les rapports opérationnels et financiers d'activités.
- **L'agent fiduciaire** - la réception, la mise en commun et l'investissement des contributions des donateurs; en charge des décisions de financement, le transfert de ressources envers les entités partenaires à la demande du Comité de Pilotage; l'information financière et les opérations d'audit
- **Secrétariat** - en charge de recevoir les demandes de financement de la CIRH, l'appui au fonctionnement du Comité directeur; l'élaboration des politiques, procédures et rapports, ainsi que les communications.
- **Agences d'exécution** - la mise en œuvre des projets et programmes conformément aux règles et procédures d'une entité partenaire; rapports sur les progrès des projets soumis a l'entité partenaire.

5.2 Peut-être l'acteur le plus important est la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH), qui fixe des priorités selon lesquelles les ressources sont utilisées. Aussi, elle est chargée d'approuver et de transmettre toutes les demandes de soutien financier aux Fonds.

5.3 LIENS OPÉRATIONNELS AVEC LA CIRH ET LE GOUVERNEMENT D'HAÏTI

Le Gouvernement d'Haïti et la CIRH qu'il a créé, sont sans aucun doute à la tête des opérations de reconstruction, en incluant le fonctionnement du FRH. Les liens entre le GoH et la CIRH sont énumérés dans le tableau 5.1.

5.4 COÛTS

Il y a trois types de coûts et de frais opérationnels de relevance qui s'appliquent au FRH:

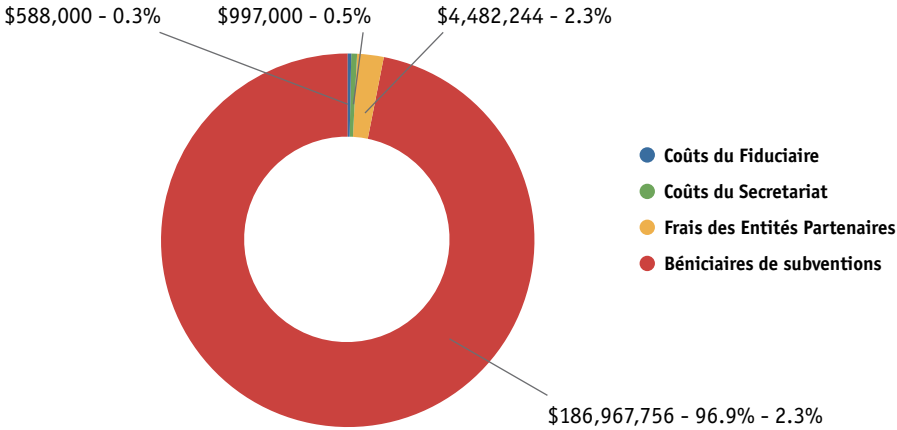
- Agent fiduciaire: Coûts de gestion du fonds.
- Secrétariat coûts des opérations d'appui au Comité de Pilotage.
- Entités Partenaires: frais et dépenses requises pour permettre aux Entités Partenaires de préparer, mettre en œuvre, superviser et faire le suivi des projets et programmes.

Budget Administratif et dépenses

5.5 Pour défrayer les coûts associés à la gestion et l'administration du FRH, le fiduciaire et le Secrétariat FRH soumettent chaque année au Comité de Pilotage pour son approbation un projet de budget contenant une estimation des coûts et des dépenses prévues pour l'année à venir. Les dépenses pour l'agent fiduciaire et le Secrétariat sont comptabilisées sur une base réelle; à la fin de chaque exercice fiscal, le Fiduciaire et le Secrétariat remboursent les fonds non utilisés au Fonds d'affectation spéciale.

5.6 Le Comité de Pilotage a approuvé le budget administratif de l'exercice 2011 (Le 1 Juillet 2010 - Juin 30, 2011), a savoir US\$588,000

FIGURE 5.1: POURCENTAGE DU TOTAL DES FONDS ALLOUÉS PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
MISE À JOUR EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2010



pour l'Administrateur fiduciaire et US\$997 000 pour le Secrétariat. Les budgets de L' Administrateur Fiduciaire et du Secrétariat combinés représentent moins de deux pour cent (0,8%) du total des 193,04 millions de dollars US en fonds engagés par le Comité de Pilotage en date du 16 décembre 2010 (Figure 5.1: Pourcentage du total des fonds alloués par catégorie de coûts).

5.7 Sous réserve de l'approbation du Comité de Pilotage, chaque Entité Partenaire peut recevoir une évaluation du projet et le budget de supervision pour couvrir les coûts liés à l'évaluation, la préparation, la supervision et la surveillance d'un comité directeur du projet approuvé. Pour toutes les Entités Partenaires, les directives des frais susceptibles d'approbation par le Comité de Pilotage sont:

- (a) \$50,000 pour des projets/programmes en dessous de \$1 million;
- (b) les projets/programmes dont les montants varient entre \$1 – 10 millions on droit à une fourchette variant entre \$50,000 - \$250,000; et
- (c) \$350,000 pur les projets dépassant \$10 millions.

5.8 Les projets/Programmes pour lesquels le PNUD est l'Entité Partenaire représentant les organisations du GNUD, les frais suivants s'appliquent³:

- (a) 1% du montant du projet/programme est mis de côté par le Fonds Multi-Bailleurs du PNUD afin de couvrir les coûts

associés au rapport et autres tâches administratives du fonds exécutées au nom des organisations individuelles des NU participant.

- (b) Les organisations individuelles participant factureront 7% du montant total du projet/programme pour couvrir les coûts indirects lors de la mise en œuvre des projets approuvés par le Comité de Pilotage du FRH.

5.9 Aucune des entités partenaires n'a facturé des frais de préparation des projets et de supervision au Fonds à ce jour. En fait, les NU ont confirmé qu'ils ne chargeront pas des frais de préparation des projets et de supervision pour le Fonds. La Banque mondiale ne chargera pas de frais de préparation de projets et de supervision au Fonds pour l'exercice en cours (30 juin 2011), et par la suite il n'y aura pas non plus des frais de préparation et de supervision des projets financés par le FRH et qui sont cofinancés par l'IDA. De même, la BID a renoncé à sa prérogative de charger des frais pour la préparation et la supervision des projets qui sont financés conjointement par la BID et le FRH. La BID chargera les coûts de préparation et de supervision des projets autonomes financés par le FRH pour lequel la BID servira d'Entité Partenaire.

5.10 Le Comité de Pilotage a alloué à date S\$4.48 millions en frais dues aux Entités Partenaires aux NU, ce qui représente 2.3 pour cent du total des fonds alloués à date. Le total des

trois catégories de frais facturés au Fonds totalise 2.3 pour cent des US\$265 millions de contributions du FRH en date du 16 décembre 2010.

5.11 COMMUNICATIONS

Le Secrétariat du FRH met en œuvre une stratégie de communication pour partager des informations avec ses partenaires et les bénéficiaires. Les activités de communication au cours des six premiers mois de fonctionnement ont été en autres:

- Diffusion de l'information au moyen de brochures et d'un site web bilingue en anglais (www.haitireconstructionfund.org) et français (fondsdeconstructiondhaiti.org). La structure du site est fournie en annexe 3.
- Une compétition parmi les écoliers haïtiens pour la conception d'un logo, d'un slogan et d'un sigle du FRH tout en effectuant une campagne de sensibilisation au bénéfice du Fonds.
- Un atelier adressé aux journalistes des quotidiens et de la radio haïtienne pour expliquer le rôle du FRH dans le processus de reconstruction et d'établir des relations avec les médias.
- Un concours de photo entre les citoyens et les photojournalistes professionnels afin de documenter la reconstruction (photos gagnantes sont utilisées dans cette publication).
- La distribution du Rapport des progrès du FRH avant le premier anniversaire du tremblement de terre.

5.12 A l'avenir, la FRH mettra l'accent sur la communication des résultats de la reconstruction par une formation complémentaire ainsi que des programmes des médias et de renforcer son

ENCADRE 5.1: RELATIONS DU GOH ET DE LA CIRH AVEC LE FRH

- La CIRH revoit et approuve tous les projets et programmes pour financement du FRH.
- La CIRH peut demander à ce que le FRH priorise certains secteurs, projets et régions.
- La majorité des membres et observateurs du Comité de Pilotage du FRH sont également membres du Comité de la CIRH.
- Le GoH, par le Ministère des Finances, préside le Comité de Pilotage du FRH et détient un siège additionnel au sein du Comité.
- Le FRH fournit un appui budgétaire au GoH.
- Les réunions du Comité de la CIRH et du FRH sont synchronisées pour accélérer le financement.
- Le Secrétariat du FRH partage les bureaux de la CIRH à Port-au-Prince.
- Le FRH participe aux réunions du Comité de la CIRH et autres réunions en tant qu'observateur et ressource.
- Le FRH peut être utilisé pour financer les opérations de la CIRH.
- Les activités financées par le FRH adhéreront à la qualité, le suivi et autres standards établis par la CIRH.

identité ainsi que la visibilité de ses bailleurs de fonds grâce à des produits logo de marque tels que des calendriers, des autocollants et des t-shirts pour les intervenants du projet. Il mettra également au point un système de suivi des plaintes afin de s'assurer que tous les problèmes qui sont communiquées sur les activités financées par FRH sont traités en temps opportun par les entités partenaires et leurs agences d'exécution.

Courtoisie Valter Mesquita, VIVA RIO, (www.vivario.org.br)



³ En accord avec les stantards de l'administration des fonds concernant les frais et les coûts indirects lies à l'appui pour tous les Fonds multi-bailleurs des NU (MDTFs) et approuvés par les organizations du GNUD et les donateurs (voir: mdtf.undp.org).

a droite: Courtoisie Pierre Aky
en bas: Courtoisie Oscar Emerson,
VIVA RIO (www.vivario.org.br)



IDENTIFIER LES
RESULTATS
PRELIMINAIRES

6



Le Fonds a permis la mise en commun des ressources au sein d'un cadre commun et harmonisé, lequel a également réduit nos coûts de transaction. Cependant, le plus important est qu'il a fourni au Gouvernement l'accès à la plus grande source de fonds non alloués destinés à la reconstruction"

RONALD BAUDIN, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE DU FRH ET MINISTRE DES FINANCES

6.1 ÉVALUATION DE SA PERFORMANCE

Dans les six mois de sa création, le FRH s'est avéré être un outil efficace pour une réponse rapide pour combler les besoins de financement stratégique. En six mois le Comité de Pilotage a alloué 193.04 millions de dollars pour onze projets. La vitesse de la réponse du FRH reflète l'engagement du Comité de Pilotage et l'adhérence du Secrétariat aux normes de haute performance, y compris:

- Examen et approbation rapide des projets, dans un délai de cinq jours de travail à chacune des étapes de la procédure d'approbation.
- La tenue des réunions du Comité de Pilotage le jour même de la réunion du Comité de la CIRH ou encore le jour suivant.
- Le recours aux procédures et politiques propres aux Entités Partenaires y compris des structures de projets simplifiées, l'utilisation des procédures d'approbation d'urgence, et des procédures de passation de marché et de gestion financière simples.

6.2 Un certain nombre d'améliorations peuvent être apportées afin d'améliorer les normes de performance, comme une collaboration plus étroite avec la CIRH sur le pipeline de projets qui seront financés par le FRH et la préparation plus rapide des propositions complètes de projet par les Entités Partenaires, afin que le Comité de Pilotage et la CIRH puissent accorder leur approbation finale plus rapidement et que la mise en œuvre du projet puisse débuter plus tôt. La signature d'Accords de Transfert avec les NU et la BID le 29 novembre et le 1er décembre respectivement augmentera également de manière considérable la rapidité de la réponse, permettant le transfert immédiat des fonds aux Entités Partenaires une fois l'approbation finale du document complet de projet par le Comité de Pilotage et la CIRH allant de l'avant.

6.3 COMPARAISON AVEC D'AUTRES FONDS MULTI-BAILLEURS

Une manière d'évaluer la performance du FRH est de la comparer à d'autres fonds multi-bailleurs mis en place à la suite de conflits et de désastres.. Le tableau 6.1 compare la performance de ces fonds en un an d'existence et du FRH en six mois d'existence. Malgré le fait que cette comparaison soit inégale, le FRH offre une excellente performance dans les domaines suivants: a) le taux de traitement des demandes de financement (70% des fonds reçus ont déjà été approuvés pour les activités exécutées par les bénéficiaires); b) la mobilisation des ressources (les donateurs se sont engagés et transférés 265 millions de dollars au FRH, montant uniquement surpassé par le Fonds pour la Reconstruction de l'Iraq qui a collecté 392 millions de dollars sur une période de douze mois) et c) la vitesse de décaissement des fonds des projets approuvés (le FRH occupe le troisième rang avec un taux de 28 pour cent de déboursments).

6.4 PREMIERS RÉSULTATS

La FRH a transféré des fonds pour permettre à chacune des Entités Partenaires de mettre en œuvre des activités. Comme ces opérations sont au tout début de leur implémentation, voir dans leurs premiers mois de mise en œuvre, les résultats sont modestes, mais ils sont résumés dans le tableau 6.2.

6.5 PREMIÈRES LEÇONS APPRISSES

Bien qu'il soit encore tôt dans la vie du Fonds pour la Reconstruction d'Haïti, les premières leçons peuvent être identifiées. Il s'agit notamment de:

- **La valeur du leadership haïtien** - le rôle de leader joué par le Gouvernement haïtien et de la CIRH ont permis au FRH de décider rapidement le financement des priorités d'Haïti pour la reconstruction.

TABLEAU 6.1: EVALUATION DES SIX MOIS D’OPÉRATIONS DU FRH PAR RAPPORT À LA PERFORMANCE D’AUTRES FONDS MULTI-BAILLEURS EN UN AN

FONDS MULTI-BAILLEURS	FONDS RECUS/ 1ERE ANNÉE	FONDS APPROUVÉS/ 1ERE ANNÉE	FONDS DÉCAISSÉS/1ERE ANNÉE	RAPPORT ENTRE LES FONDS APPROUVÉS ET RECUS/1ERE ANNEE	RAPPORT ENTRE LES FONDS DÉCAISSÉS ET APPROUVÉS/ 1ERE ANNÉE	RAPPORT ENTRE LES FONDS DÉCAISSÉS ET RECUS
Fonds Fiduciaire GNUD pour l’Iraq	\$628,820,832	\$484,289,328	\$484,289,328	77%	100%	77%
Fonds pour la Reconstruction de l’Iraq	\$392,100,000	\$365,600,000	\$23,000,000	93%	6%	6%
Fonds Multi-Bailleurs pour Aceh and Nias	\$247,470,000	\$145,987,000	\$82,440,000	59%	56%	33%
Fonds pour la Reconstruction d’Haïti	\$265,000,000	\$191,450,000	\$25,000,000	72%	13%	9%
Fonds pour la Reconstruction de l’Afghanistan	\$184,790,000	\$44,556,000	\$4,836,000	24%	11%	3%
Fonds pour la reconstruction du Soudan – Sud du Soudan	\$74,656,800	\$13,038,163	\$13,038,163	17%	100%	17%
Fonds Fiduciaire pour le Timor Oriental	\$ 42,262,000	\$55,092,000	\$4,910,000	130%	9%	12%
Fonds pour la Reconstruction de Java	\$36,500,000	\$9,910,000	\$ -	27%	0%	0%
Fonds Fiduciaire pour la Reconstruction du Liberia	\$21,790,000	\$3,650,000	\$2,000,000	17%	55%	9%
Fonds pour la Reconstruction du Liban	\$19,910,269	\$18,967,124	\$18,967,124	95%	100%	95%

- **L’offre de financement stratégique** - le FRH est la plus importante source de financement non affecté pour la re-construction et doit être utilisée de la meilleure façon pour répondre aux besoins stratégiques dans le but d’atteindre les objectifs de la reconstruction.
- **L’importance d’une stratégie de financement** - la CIRH se détache de plus en plus d’une approbation ad hoc et le transfert des activités non financés afin d’utiliser le FRH comme un moyen de financer des projets clés qui aideront à atteindre ses objectifs sectoriels.
- **Flexibilité de la prise de décisions** - tandis que les réunions formelles du Comité de Pilotage du FRH sont synchronisées à la suite des réunions du conseil de la CIRH, il est possible de travailler efficacement dans l’intervalle par le biais de la prise de décisions virtuelle.
- **La rationalisation** - il existe des possibilités d’accélérer la performance. Par exemple si les entités partenaires présentent des propositions complètes à la CIRH pour approbation au lieu de notes de concepts de projets, ca pourrait permettre a la CIRH d’émettre une approbation finale et directe pour les activités auxquelles le FRH est sensé allouer des ressources.
- **Preferencing** - les donateurs privilégiant des secteurs particuliers, des régions ou des Entités Partenaires peuvent limiter la capacité du Fonds à répondre aux priorités du Gouvernement.

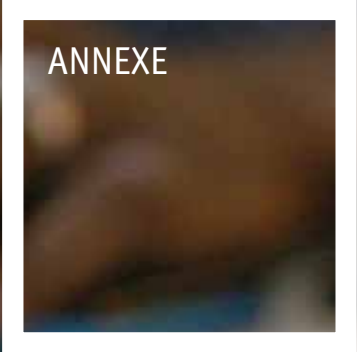
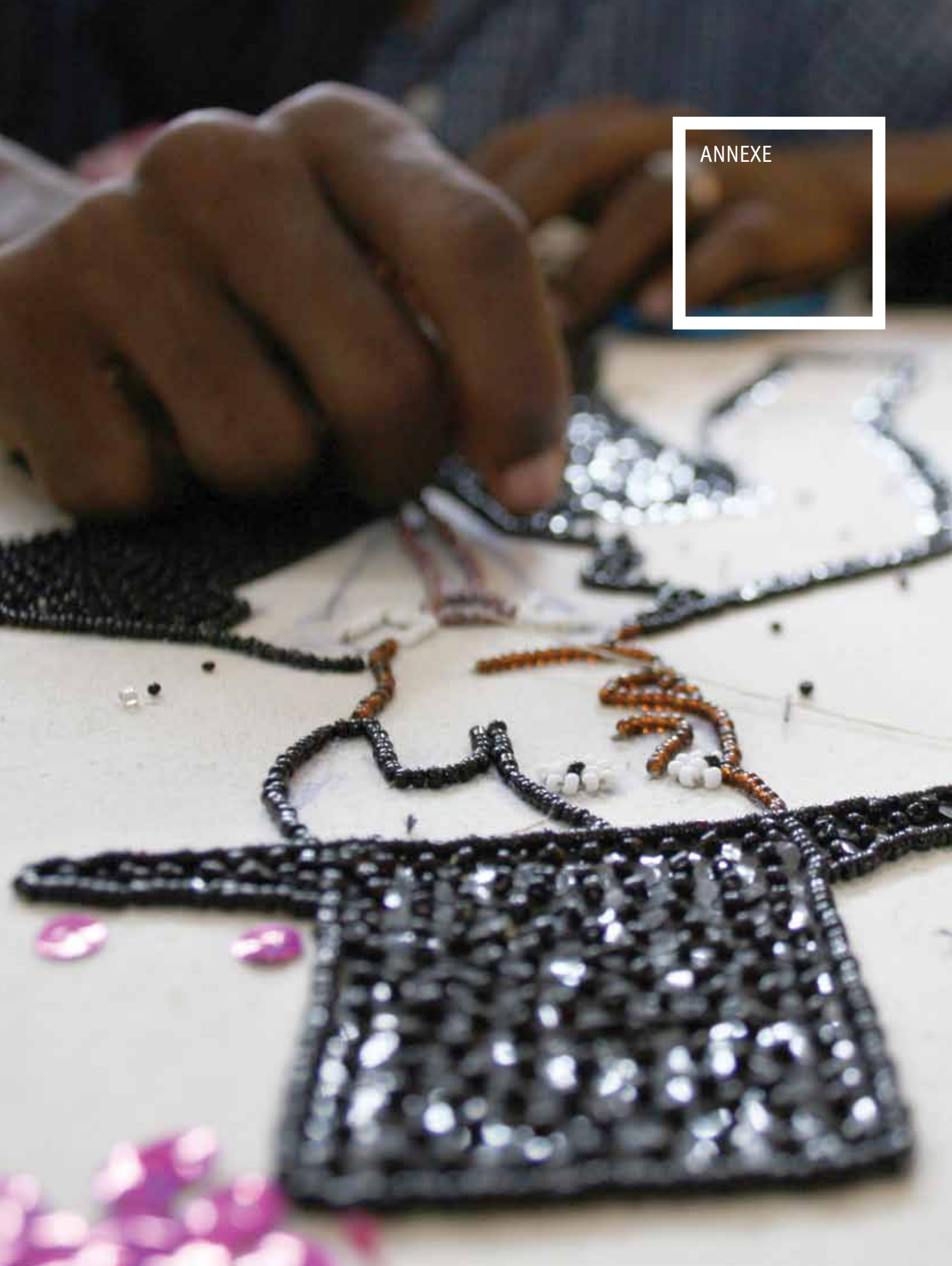
6.6 OPPORTUNITÉS

La deuxième moitié de la première année de fonctionnement du FRH devrait se concentrer sur: a) répondre aux demandes de la CIRH pour les besoins de financement prioritaires; b) mobiliser des contributions additionnelles, y compris de donateurs non traditionnels, et c) surveiller la manière dont les fonds transférés sont déboursés par les entités partenaires. Pendant cette période, le FRH fera face au défi de répondre aux questions suivantes:

- Comment la CIRH et le FRH procéderont pour accélérer l’utilisation des fonds disponibles pour la reconstruction tout en assurant l’allocation stratégique?
- Les donateurs actuels et futurs du FRH peuvent-ils être dissuadés d’affecter leurs contributions à des actions particulières (preferencing) afin que le Gouvernement haïtien et la CIRH aient un maximum de flexibilité dans l’utilisation des ressources FRH?
- Le FRH doit-il, à la demande de la CIRH, créer une réserve de fonds non affectés afin de répondre aux demandes de financement qui se posent au cours de la deuxième année de la reconstruction et au-delà?
- Le FRH peut-il prouver son avantage comparatif dans le financement de la reconstruction afin d’attirer plus de contributions des bailleurs de fonds qui ne sont pas en mesure de décaisser et/ou mettre en œuvre sur le terrain aussi rapidement que prévu?

TABLEAU 6.2: PREMIERS RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR LE FRH

ACTIVITÉ	PREMIERS RÉSULTATS
Fonds de Garantie partielle de Crédit (PCGF) Entité Partenaire: BID	Ce projet de US \$35 millions est cofinancé avec US\$12.5 millions du FRH, US\$25 millions de la Banque Mondiale et US\$20 millions de la BID. Le Président de la Banque Centrale a lancé le Fonds de Garantie Partielle de Crédit le 16 décembre et e Fonds deviendra effectif le 15 janvier 2011. Les résultats préliminaires incluent la sélection du personnel administratif du projet du Fonds de Garantie Partielle de Crédit parmi le Fond de Développement Industriel et la révision et validation des informations du Fond de Développement Industriel et des systèmes de contrôle interne.
Gestion des débris Entité Partenaire: NU	Le projet cible 6 zones de Carrefour Feuilles à Port-au-Prince et gèrera plus de 234,000m3 de débris dont au mois 72,000 m3 seront recyclés, créant de petites entreprises et presque 5,000 emplois tout en encourageant le retour et permettant à des opportunités de logements et de moyens de subsistance d’être lancés. Sous le leadership du PNUD, les trois agences impliquées dans l’implémentation du projet débute ses activités dans la zone du projet au mois de septembre 2010. Des travaux préparatoires considérables ont été mis en route y compris: • La sélection de zones cibles avec le Ministère des Travaux Publics et la municipalité; • Des réunions préparatoires avec tous les ONGs actifs dans la zone du projet afin de discuter de la méthodologie de l’implémentation et recueillir l’information sur la capacité de l’ONG, son expérience et les leçons apprises; • Revoir et harmoniser les méthodes de travail et les méthodes employées y compris les normes et critères; • Développer des plans de travail détaillés pour les 3 tâches clés de chaque agence (mobilisation sociale, gestion des débris et micro entreprise); • Conclusion des accords avec UN HABITAT et ILO sur l’implémentation et la division du travail; • Accords contractuels avec UNOPS pour la location et la gestion de la machinerie lourde, y compris les concasseurs, et une évaluation technique de la démolition sur une grande échelle; • Directeur de projet embauché; toutes les autres positions publiées; • Appels à propositions pour les ONGs afin d’organiser le travail pour la gestion des débris, la mobilisation sociale et les petites entreprises publiés le 8 décembre. La mise en œuvre du projet à grande échelle débutera le 3 janvier 2011.
Développement des Procédures Opérationnelles d’Urgence (appui budgétaire) Entité Partenaire: Banque Mondiale	Ce projet a permis de combler la lacune de financement du GoH pour l’année fiscale 2010 et de réaliser de modestes réformes politiques. Dans la gestion des finances publiques, le Trésor finalise le compte du Gouvernement pour l’année 2009-10 et la Cour des Comptes a commencé l’audit des comptes du Gouvernement pour l’année 2008-09. En respectant la transparence sur la gestion des transferts dans le secteur de l’électricité, le Gouvernement a publié des données sur les transferts dans le secteur de l’électricité de décembre 2009 à septembre 2010 malgré les retards et bien que des informations clés soient manquants. En terme de passation de marchés, l’organe de régulation en de domaine (CNMEP) a publié sur son site web les contrats publics qui ont été examinés. Cependant, à ce stade, aucune information n’est disponible sur les contrats publics évoqués par la Loi d’Urgence et qui ont fait l’objet d’un appel d’offres limité. Aucun progrès n’a été noté en terme d’anti-corruption. A ce stade, bien que les déclarations des avoirs soumis par les membres de l’Exécutif soient incomplètes, aucune action de suivi n’a été engagée par l’unité anti-corruption (ULCC) pour appliquer la loi en question. Dans l’ensemble, les progrès demeurent modestes. Faire en sorte que l’opération atteigne ses objectifs demandera des efforts considérables. Le Gouvernement entend adopter des actions radicales à cette fin. Au sujet des Marchés, le bureau du Premier Ministre communiquera au CNMP une copie des lettres autorisant le recours à l’appel d’offres limité pour les contrats évoquant la Loi d’Urgence, transmis durant le FY09-10 au CNMP pour publication. A l’avenir, toutes les entités publiques solliciteront l’approbation du CNMP même pour les contrats évoquant la Loi d’Urgence et ayant obtenu l’autorisation du Premier Ministre d’avoir recours à l’appel d’offres limité. En respectant la transparence sur la gestion des transferts dans le secteur de l’électricité, le Gouvernement organise un atelier réunissant toutes les parties entités concernées afin d’assurer que les informations clés sont incorporées dans la table de publication mensuelle. Enfin, dans le domaine de l’anti-corruption, l’ULCC devrait lancer des rappels aux fautifs d’ici la fin du mois de décembre 2010. La prochaine mission de supervision évaluera si ces mesures sont en vigueur et implémentées telles que convenu.



ANNEXE

DEPUIS LA CRÉATION DU FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI, les donateurs ont alloué US\$267 millions au Fonds, dont US\$265 ont été reçus par l'Administrateur Fiduciaire (Table A1 : Table de l'Aperçu Financier). Des US\$265 millions des reçus cumulatifs, le Comité de Pilotage a pris des décisions de financement totalisant US\$193.04, et a transféré US\$56.04 millions aux Entités Partenaires pour l'implémentation des projets et des frais spécifiques. En date du 16 décembre, uniquement US\$32.15 millions demeurent disponibles afin d'appuyer les décisions de financement futures du Comité de Pilotage du FRH.

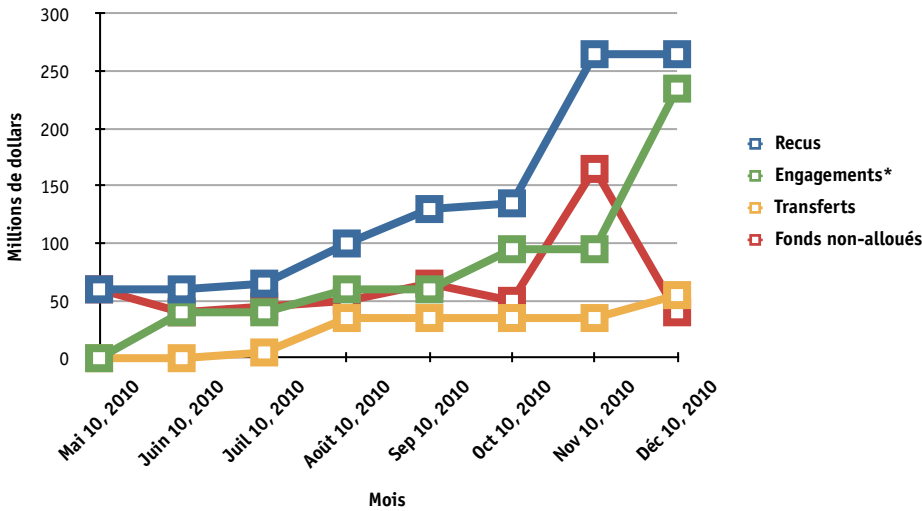
Le flux des fonds du FRH dans le temps, reçus, engagements et transferts, est représenté géographiquement dans la figure A1 : Reçus cumulatifs du FRH, Engagements, Allocations et Balances non allouées sur la période de six mois. La rapidité de réponse du FRH est démontrée par une solide corrélation entre les fonds reçus et alloués, montrant que la majorité des fonds reçus sont engagés lors de la première réunion du Comité de Pilotage suivant le transfert des fonds à l'Administrateur Fiduciaire par le donateur. Comme résultat, les fonds non alloués ne dépassent jamais US\$ 50 millions à la suite d'une réunion du Comité de Pilotage. Les balances non allouées actuelles s'élèvent uniquement à US\$32.15 millions. Le transfert des fonds de l'Administrateur Fiduciaire aux Entités Partenaires pour l'implémentation du Projet démontrent une croissance stable dans le temps.

TABEAU A1: FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI - TABLE DE L'APERÇU FINANCIER (EN US\$ MILLIONS)
MISE À JOUR EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2010

	TOTAL
1. Contributions Effective (en se basant sur les Accords Administratifs/Arrangements signés)	267
2. Reçus Cumulatifs	265.18
3. Décisions de Financement	193.04
4. Transferts Cumulatifs de Liquidité	56.04
5. Décisions de Financement en attente de transfert de liquide	137.00
6. Reserve Financière *	40.00
7. Fonds Disponibles pour les décisions de financement du CP du FRH (6 = 1 - 2 - 5)	32.15

* Reflète la décision du CP du FRH de réserver des fonds pour les décisions de financement futures

FIGURE A1: LES RECUS CUMULATIFS, ENGAGEMENTS, DÉCAISSEMENTS, ET BALANCES NON-ALLOUÉES DU FRH SUR UNE PÉRIODE DE SIX MOIS MISE À JOUR EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2010



OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT D'URGENCE DES POLITIQUES EN HAÏTI		
MONTANT	US\$55 Millions	OBJECTIF DU PROGRAMME L'objectif de cette activité est de réorganiser les cadres juridiques et réglementaires afin de créer les conditions de transparence et de reddition des comptes dans la gestion des ressources publiques dans le contexte de la reconstruction. Cette opération appuie directement le Plan d'Action pour le Redressement National et le Développement d'Haïti du Gouvernement et le programme de gouvernance présenté par le Gouvernement conférence d'engagement tenue à New York en mars 2010. Ces derniers sont élaborés selon l'Evaluation des Besoins Post-Désastre (EBPD) réalisée à la suite du séisme en février 2010 par le Gouvernement avec le support des donateurs. Les principaux piliers de ces programmes s'alignent sur ceux du Gouvernement portant sur la stratégie de réduction de la pauvreté, notamment la structuration de la capacité de l'Etat et l'amélioration de la gestion des ressources publiques.
SOURCES	Banque Mondiale (\$30 M) and FRH (\$ 25 M)	
DATE D'APPROBATION	5 août 2010	
SECTEUR	Administration Public Général (80%) et Secteur Général de l'Energie (20%)	
ENTITE PARTENAIRE	Banque Mondiale	
AGENCE D'EXÉCUTION	Ministère des Finances et du Commerce	
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE	Site web de la Banque Mondiale	
DESCRIPTION		
Cette activité aide Haïti à répondre à des besoins de financement urgent de la reconstruction qui ont été exacerbé par des pertes de recettes à la suite du séisme. L'EBPD estime les dommages et pertes causés par le séisme à environ US \$8 milliards. La destruction de la Direction des Impôts et l'impact du séisme sur les activités économiques ont causé une baisse de 20% dans les recettes prévues pour l'année fiscale 2009-2010. Les subventions de l'AID et du FRH fournissent des ressources afin de financer les dépenses essentielles dans le dernier trimestre 2010 dans le contexte du Plan d'Action pour le Redressement National et le Développement d'Haïti. L'opération cible des zones qui requièrent un renforcement urgent de manière à assurer que des contrôles efficaces et les mécanismes de balance sont en place à la suite de l'impact du séisme sur les institutions clés de gouvernance et de supervision, tout en consolidant les avancées obtenues en terme de gouvernance les années précédentes. En particulier, elle vise à renforcer la capacité du gouvernement à gérer les ressources publiques efficacement et de manière transparente à travers des mesures visant à : (i) Renforcer la transparence des transferts dans le secteur de l'électricité; (ii) Réinstaller les contrôles budgétaires et les processus d'audit externe et interne; (iii) Améliorer l'observation des mesures anti-corruption à travers une meilleure application de la Loi sur la déclaration des avoirs; et (iv) Rétablir les réglementations de passation de marchés publics et améliorer la transparence des pratiques de passation de marchés		
RÉSULTATS THÉMATIQUES CIBLEES %		
Autre Gestion Economique		20
Dépense Publique, Gestion Financière et Passation de Marchés		60
Autre Reddition des Comptes et Anti-Corruption		20

PROGRAMME POUR L'ETABLISSEMENT D'UN FOND DE GARANTIE PARTIELLE DE CRÉDIT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT		
MONTANT	US\$35 Millions	OBJECTIF DU PROGRAMME
SOURCES	BID (US\$20 M), Banque Mondiale (US\$2.5 M) FRH (US\$12.5 M)	
DATE D'APPROBATION	17 août 2010	
SECTEUR	Finance and Investissement	
ENTITE PARTENAIRE	BID	
AGENCE D'EXÉCUTION	Ministère de l'Economie et des Finances, Fonds pour le Développement Industriel	L'objectif du Fonds est de contribuer à la réhabilitation du secteur productif haïtien, en fournissant le financement nécessaire à l'implémentation et l'exploitation de la première étape du Fonds de Garantie Partielle de Crédit. Ce premier pilier garantira aux entreprises touchées par le séisme et nécessitant une restructuration des prêts faibles mais viables qui ont été accordés avant le 12 janvier.
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE	Site web de la BID (en préparation)	
DESCRIPTION		
Objectif du Programme: L'objectif de cette opération est de contribuer à la réhabilitation du secteur productif Haïtien en établissant un fond de garantie partielle de crédit pour permettre aux entreprises de restructurer leurs dettes envers la banque qu'ils ne peuvent honorer dans la situation actuelle.		
Le Programme a deux composantes: <i>Composante 1.</i> Le financement des garanties partielles de crédit émises par le Fonds de Garantie Partielle de Crédit pour restructurer les prêts viables touchées par le tremblement de terre, ce qui implique l'émission de garanties visant à restructurer les prêts petits et grands éligibles. Les petits prêts sont ceux situés en dessous de US \$ 1 million de dollars et les prêts plus importants sont au-dessus de US \$ 1 million. <i>Composante 2.</i> L'Assistance Technique pour renforcer l'Agence d'Exécution et exécuter le programme. Cette assistance consistera par l'embauche d'un conseiller indépendant ou société de conseil qui aidera l'Agence d'Exécution pour ajuster ses processus opérationnels, systèmes et la structure organisationnelle afin d'assurer une administration appropriée du programme et le transfert des connaissances. Cette composante financera également les coûts de l'audit, cabinets de conseil technique et toute autre dépense nécessaire à l'exécution correcte du Fonds, y compris une évaluation de l'impact à la fin de l'exécution du programme.		
Il est prévu que le processus de restructuration facilitera aux entreprises de continuer à fonctionner et par la suite aider à relancer l'activité économique et préserver les emplois		

REDRESSEMENT PAR ZONE ET ENLÈVEMENT DE DÉBRIS À PORT-AU-PRINCE		
MONTANT	US\$16.95 Millions	OBJECTIF DU PROGRAMME L'objectif de ce projet est de contribuer à la réhabilitation des zones urbaines de Port-au-Prince détruits par le séisme, en mettant sur pied un système de recyclage, et l'enlèvement et le traitement des débris dans au moins six districts de la ville de Port-au-Prince. Le projet vise à gérer les débris au niveau communautaire en mettant l'accent sur les possibilités de réutiliser et de recycler in situ et en prévoyant le transport vers une zone de stockage et de traitement de débris afin de protéger l'intérêt public en réduisant les risques associés à la décharge des débris non contrôlés. Les objectifs du projet sont en ligne avec le Plan d'Action pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti du Gouvernement. Le projet répond aux grandes priorités identifiées par la CIRH, l'enlèvement des débris étant un pré requis pour la plupart des travaux de réhabilitation et de reconstruction.
SOURCES	FRH \$16.95 M	
DATE D'APPROBATION	17 août 2010	
SECTEUR	Reconstruction and Reprise Economique	
ENTITE PARTENAIRE	NU	
AGENCE D'EXÉCUTION	PNUD, UN Habitat, BIT, Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication	
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE	Site web du PNUD (à venir)	
DESCRIPTION		
Objectif Général du Projet: L'enlèvement des débris contribuera à la réhabilitation et la reprise de l'économie et le renforcement des niveaux de vie dans les zones urbaine de Port-au-Prince.		
Objectifs Immédiats: Une stratégie pour le nettoyage et le recyclage des débris sera adopté dans les zones les plus affectées par le séisme et la majorité des débris est enlevée des zones pilotes. La capacité locale en gestion de débris est renforcée dans les zones pilotes et les activités génératrices de revenus sont créées autour de l'enlèvement et du recyclage de débris.		
Résultats attendus:		
1. Six plans de secteurs sont développés et adoptés par la communauté et les partenaires clés du projet.		
2. Une stratégie est développée pour l'enlèvement et le traitement des débris et est adoptée par les autorités concernées.		
3. L'environnement socio-économique est amélioré à travers l'enlèvement et le recyclage des débris.		
4. Gestion de l'information et implémentation d'une nouvelle stratégie de communication.		
5. Etudes préliminaires sur l'utilisation des débris, la planification de zones et la reprise de l'économie lors de la reconstruction dans les zones affectées.		
RÉSULTATS THÉMATIQUES CIBLEES		
Reconstruction		75
Reprise Economique		25

PROGRAMME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD-OUEST D'HAÏTI DU 2010 - 11		
MONTANT	US\$ 14 Million	OBJECTIF DU PROGRAMME Ce projet représente la première phase d'une récupération de 20 ans et un programme de développement durable pour la région sud-ouest de la péninsule sud d'Haïti. L'objectif de la première phase est de fournir rapidement des avantages pratiques et développer le programme à plus long terme. Au fil du temps le projet vise à atteindre environ 200.000 bénéficiaires dans l'ensemble de 600 km de Tiburon-Port-Salut et de l'Ile à Vache. Le projet répond à des multiples priorités pour la reconstruction d'Haïti d'une manière intégrée, y compris, entre autres, la gestion des risques de catastrophe, la planification nationale et du développement local, aménagement des bassins versants, l'éducation, la santé, l'hygiène, la sécurité alimentaire et la nutrition, la production agricole, et l'accès à l'électricité.
SOURCES	UNEP, Earth Institute, Catholic Relief Services (\$6 M) and FRH (\$8 M)	
DATE D'APPROBATION	21 octobre, 2010	
SECTEUR	Gestion des ressources naturelles (40%), services sociaux (30%), le développement économique et de l'infrastructure (12%), la gouvernance et la réduction des risques (8%), et général (10%)	
ENTITE PARTENAIRE	NU	
AGENCE D'EXÉCUTION	UNEP, EI, CRS, Ministère de la planification	
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE	Site web d'UNEP	
DESCRIPTION		
Le domaine d'intervention du projet est le groupe des bassins versants de Tiburon-Port Salut et de l'Ile à Vache. Dans cette région, les niveaux de pauvreté sont inférieurs à la moyenne nationale et la population est particulièrement vulnérable aux inondations et aux ouragans. Le paysage rural est fortement dégradé et les niveaux d'insécurité alimentaire et la déforestation sont élevés. En outre, la population a un accès limité aux services sociaux et aux marchés grâce à un réseau des routes rurales très limitée et de mauvaise qualité. L'immigration après le séisme a augmenté la population de 191 000 par environ 24 000 personnes. La vision de 20 ans et l'objectif du programme proposé sera axé sur: (i) les besoins multi-thématique de développement du commune dans les limites géographiques de la zone du programme. (ii) d'investissement d'infrastructure et transport à grande échelle dans le département pour transformer le potentiel de la zone du programme. Le bassin de Port à Piment sera l'épicentre des travaux de développement technique avec l'application du modèle de développement intégré «Millennium Village». Le projet sera géré et mis en œuvre en utilisant un nouveau modèle organisationnel, la Haïti Regeneration Partnership, avec un fort accent sur la coordination, l'appropriation nationale et le renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement et des partenaires locaux.		
RÉSULTATS THÉMATIQUES CIBLEES %		
Réduction de la pauvreté		40
Réduction de la vulnérabilité aux catastrophes		20
Restauration et gestion durable des ressources naturelles		40

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS ET DES INFRASTRUCTURES DANS LE DÉPARTEMENT DU SUD		
MONTANT	US\$ 11 Million	OBJECTIF DU PROGRAMME L'objectif du projet est de contribuer à la réduction des risques de catastrophe par l'aménagement et la gestion des bassins versants, la création d'emplois et le développement agricole durable dans le département du Sud. En outre, le projet aura un impact économique en créant des 200.000 hommes/jours de travail à haute intensité et l'amélioration des chaînes de valeur et l'ouverture de marchés nationaux pour le riz et le maïs. Les objectifs du projet sont en ligne avec les priorités de la refondation territoriale et économique, et la production agricoles identifiés dans le Plan d'Action pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti. Les activités du projet se concentrera sur les domaines de Cavaillon, Tiburon-Port-Salut, Les Cayes, Aquin et Saint-Louis du Sud.
SOURCES	PAM (\$2 M), PNUD (\$1M) and FRH (\$8 M)	
DATE D'APPROBATION	21 octobre, 2010	
SECTEUR	Agriculture, élevage et pêche, Gestion et la prévention des catastrophes et gestion des bassins versants et le développement local	
ENTITE PARTENAIRE	NU	
AGENCE D'EXÉCUTION	PNUD, PAM and FAO	
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE	Site web de la PNUD	
DESCRIPTION		
Le taux de pauvreté dans le département du Sud est plus haut que la moyenne nationale et la population est particulièrement vulnérable aux inondations et aux ouragans. Le paysage rural est fortement dégradé à cause des niveaux élevés de déforestation et la mauvaise gestion des bassins versants. Le niveau d'insécurité alimentaire est élevé et les femmes sont particulièrement marginalisées. En outre, la population a un accès très limité aux services sociaux et aux marchés à cause de la mauvaise qualité des routes rurales. Ces problèmes ont été aggravés par suite du séisme du 12 Janvier. Pour répondre à ces problèmes, les activités du projet redressent: (i) Le développement des outils d'orientation, tels que les systèmes d'information géographique, pour l'aménagement et la gestion participative des bassins versants aux niveaux national, régional et locale. (ii) Des activités viables d'aménagement de bassins versants pour réduire les risques de catastrophes, y compris le renforcement de berges de rivières, création de systèmes agro forestières durables, et la construction de seuils et des digues. (iii) Réduire la vulnérabilité socio-économique et l'insécurité alimentaire par la protection de l'environnement, la création d'emplois et le développement agricole durable. (iv) Le renforcement des capacités nationales, régionales et locales à travers des séances de formation en gestion de risques et de désastres et en gestion de bassins versants.		
RÉSULTATS THÉMATIQUES CIBLEES %		
Développement Agricole		
Refondation Economique		
Refondation Territoriale		

L'ATTÉNUATION DES CATASTROPHES NATURELLES
DANS LE DÉPARTEMENT DU SUD

MONTANT	US\$ 34 Million
SOURCES	BID (\$20 M) and FRH (\$14 M)
DATE D'APPROBATION	21 octobre, 2010
SECTEUR	Appui budgétaire (20%), agriculture, élevage et pêche (30%), gestion et prévention des catastrophes (30%), et la gestion des bassins versants et des collectivités locales (20%)
ENTITE PARTENAIRE	BID
AGENCE D'EXÉCUTION	Ministère de l'Agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE	Site web de la BID

DESCRIPTION

Les activités du projet se concentrera sur la réduction de la vulnérabilité environnementale et socio-économiques des catastrophes naturelles pour la population vivant dans la Ravine du Sud et les bassins versants Cavaillon (100.000 ha, soit 4% du territoire national) à travers trois composantes principales:

(i) **L'infrastructure**, y compris les études de faisabilité et des travaux publics, en particulier reprofilage des cours d'eau, le renforcement des berges et le renforcement des micro-barrages. Cette composante vise à prévenir les inondations excessive dans 40 sites particulièrement vulnérables de la Cayes et Camp Perrin zones urbaines. Ces inondations ont contribué sensiblement à appauvrir la région.

(ii) **Soutien à l'agriculture** durable sur les pistes, y compris un soutien financier aux associations d'agriculteurs légalement reconnus et par les agriculteurs prêts à introduire des techniques anti-érosion dans les zones particulièrement vulnérables. Le composant va également recruter du personnel supplémentaire au sein du bureau du ministère de l'Agriculture pour soutenir et superviser les activités.

(iii) **Le renforcement institutionnel et des capacités** pour la gestion durable des bassins versants. Cette composante sera axée sur l'augmentation substantielle de la capacité des ministères à l'échelon départemental, tandis qu'a permettre au ministère central à jouer son rôle de leader. Il permettra également la création de comités locaux pour la gestion des bassins versants.

OBJECTIF DU PROGRAMME

L'objectif du projet est de réduire à long terme la vulnérabilité d'environ 250,000 habitants de la Ravine du Sud à les Cayes et à Cavaillon à des catastrophes naturelles par des investissements dans les infrastructures, le soutien direct à l'agriculture durable et le renforcement des capacités locales pour assurer la gestion durable des bassins versants. L'objectif du projet est d'accroître le contrôle des inondations et protection du littoral dans les zones ciblées par 25 pour cent et de réduire les pertes d'infrastructure à cause des inondations de 50 pour cent en cinq ans.

Le projet est conforme à la reconstruction du territoire, la reprise économique et les programmes de l'agriculture dans le Plan d'action pour la reconstruction d'Haïti et le plan national de l'agriculture plan. Les Cayes est l'un des trois pôles de développement identifiés comme cibles prioritaires dans le Plan d'action pour la reconstruction.

RÉSULTATS THÉMATIQUES CIBLEES	%
Appui Budgetaire	20
Refondation Economique	30
Refondation Territoriale	50

RECONSTRUCTION DU SECTEUR DE L'EDUCATION EN HAÏTI		
MONTANT	US\$10 Millions	OBJECTIF DU PROGRAMME L'objectif du Projet est d'appuyer la recon- struction des infrastructures scolaires en Haïti, élargissant l'accès à une éducation préscolaire et de base de qualité en offrant des installa- tions éducatives de qualité supérieure Le projet répond au Plan d'Education préparé par la Commission Présidentielle sur l'Education et approuvé par la CIRH le 17 août 2010. Le plan combine la reconstruction des infrastructures éducatives avec des réformes durables de ges- tion de système et de transparence. Le plan vise particulièrement à améliorer la qualité et la sûreté des infrastructures d'écoles en: (i) en construisant de « nouvelles écoles de base »; (ii) créant un corps institutionnalisé afin de développer et d'appliquer la structura- tion de normes de construction uniforme et de code de construction (iii) assurant la main- tenance régulière des constructions scolaires et (iv) introduisant les technologies informa- tiques et de l'information dans les écoles ainsi qu'au Ministère de l'Education.
SOURCES	BID (US\$50 M)	
DATE D'APPROBATION	15 décembre 2010	
SECTEUR	Education	
ENTITE PARTENAIRE	BID	
AGENCE D'EXÉCUTION	Fonds d'Investissement Economique et Sociale (FAES)	
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE	Site web de la BID (en construction)	
DESCRIPTION		
Objectif du Programme: L'objectif est d'appuyer la reconstruction des infrastructures scolaires en Haït, élargissant l'accès à une éducation préscolaire et de base de qualité en fournissant des installations éducatives supérieures.		
Le Programme a deux composantes: <i>Composante 1.</i> Construction d'Ecole – Cette composante financera la construction de 12 écoles de base dans les communautés actuellement privées d'écoles. Chaque école aura neuf salles de classe, une section préscolaire, des terrains de sport, des systèmes d'égouts, d'électricité, d'eau potable et de réservoir d'eau, la sécurité, une cuisine d'école, des toilette, un bâtiment administratif, et une salles pour le gardien de sécurité. <i>Composante 2.</i> Fourniture, Equipement et Matériel Didactique – Le projet inclura egaleme nt une formation des enseignants et autres activités afin d'améliorer la qualite de l'enseignement. La composante financera les fournitures, l'équipement et le matériel didactique. Toutes les salles de classe et le bâtiment adminis- tratif de l'école sera équipée d'armoires, ainsi que de bureaux et chaises pour les élèves, les professeurs et les administrateurs de l'école. La cantine de l'école sera équipée de fournitures et d'ustensiles de cuisine. Résultats attendus: Chaque école offrira ses services à 450 élèves du primaire et 50 enfants en préscolaire pour un total de 6000 bénéficiaires		
RÉSULTATS THÉMATIQUES CIBLEES %		
Education		100

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LA GESTION DES RISQUES ET DÉSASTRES		
MONTANT	US\$ 2 Million	OBJECTIF DU PROGRAMME L'objectif de ce projet est d'accroître la capacité du Gouvernement et de la popula- tion Haïtienne dans la préparation contre et la gestion des risques et désastres. Ce projet sera implémenté sur tout le territoire national, renforçant les capacités de coordina- tion et opérationnelle de la Direction de la Protection Civile (DPC). La réhabilitation et la construction de centres d'évacuation sera entreprises dans des zones identifiées comme prioritaires par la DPC. Ce projet contribuera directement et indirectement au développe- ment socio-économique d'Haïti grâce aux capacités qu'il permettra d'améliorer en termes de préparation contre les catastrophes et la gestion des risques et de désastres. Les membres des comités de protection civile, des volontaires et des leaders communautaires bénéficieront directement de ce projet. La préparation à la saison cyclonique et la gestion des risques et désastres ont été identifiées par le Plan National d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti comme l'une des priorités.
SOURCES	FRH (\$2 M)	
DATE D'APPROBATION		
SECTEUR	Gestion et la prévention des catastrophes	
ENTITE PARTENAIRE	ONU	
AGENCE D'EXÉCUTION	OIM, Département de la Protection Civile du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications	
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE	Site web de l'OIM	
DESCRIPTION		
Chaque année Haïti est exposé aux effets dévastateurs des saisons pluvieuse et cyclonique. Les moyens disponibles aux mains des populations pour faire face à ces forces naturelles sont toujours insuffisants, ce qui emmène le Gouvernement d'Haïti à faire de la préparation contre les désastres une de ses priorités. Objectifs du Projet: • Renforcer la capacité de la DPC dans la préparation contre et la gestion des risques et désastres au niveau des camps et des communes. • Accroître la résilience des populations vulnérables. • Augmenter la capacité en abris provisoires. Résultats Attendus: (i) Création d'un programme de formation sur la préparation contre les catastrophes et la gestion des risques et désastres adapté au contexte d'Haïti post-séisme; (ii) 200 personnes reçoivent des formations sur la préparation aux catastrophes à travers le module de formation; (iii) Des cycles de formations pour des formateurs sont mis en œuvre dans le domaine de préparation contre catastrophes et la gestion des risques et désastres; (iv) Environ 5 locaux communautaires endommagés par le séisme et utilisés comme centres d'évacuation dans le cas d'urgence sont réparés; (v) Environ 5 espaces d'évacuation sont bâtis et prêts à être utilisés par les populations vulnérables au cas de cyclone.		
RÉSULTATS THÉMATIQUES CIBLEES %		
Refondation Territoriale		100

DÉMOLITION ET ENLÈVEMENT DE DÉBRIS AVEC ÉQUIPEMENTS LOURDS		
MONTANT	US\$25 Million	OBJECTIF DU PROGRAMME L'objectif global de ce projet est d'accélérer la construction de refuges et de maisons et de faciliter la relocation des personnes déplacées en facilitant la démolition de bâtiments et l'enlèvement des débris avec de l'équipement lourd. Les objectifs du projet sont en ligne avec le Plan d'Action gouvernemental pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti et les plans du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications. Le projet répond aux priorités identifiées par la CIRH. L'enlèvement des débris est une condition préalable pour la plupart de la réhabilitation et la reconstruction.
SOURCES	FRH US\$25 Million	
DATE D'APPROBATION		
SECTEUR	Logement	
ENTITE PARTENAIRE	ONU	
AGENCE D'EXÉCUTION	PNUD, Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications	
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE	Site web de la PNUD	

DESCRIPTION

Objectif du projet: L'objectif global du projet est d'accélérer la relocation des personnes déplacées se trouvant actuellement dans des camps en utilisant des équipements lourds pour accélérer la démolition de bâtiments et l'enlèvement des débris.

Objectifs immédiats: L'objectif principal de ce projet est d'accélérer la relocation des personnes déplacées se trouvant actuellement dans des camps dans leurs communes d'origine, des familles d'accueil ou dans de nouvelles habitations qui sont économiquement viable. Au cours de la phase de transition, des abris provisoires seront construites pour remplacer les maisons qui ont été détruites par le tremblement de terre de janvier 2010. Les principaux obstacles à la construction de ces abris sont le débris des maisons détruites et la présence des maisons rouges dangereuses. Afin d'accélérer la construction d'abris/maisons et de faciliter la relocation des personnes déplacées, ce projet incorporera l'utilisation d'équipements lourds et d'autres moyens pour augmenter d'autres efforts dans la démolition des bâtiments et enlèvement des débris.

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS DES COMMUNAUTÉS DE PORT-AU-PRINCE		
MONTANT	US\$65 Million	OBJECTIF DU PROGRAMME L'objectif du projet est d'aider les résidents des régions les plus touchées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince à retourner à leurs communautés dans des conditions sûres et à commencer à réparer et/ou reconstruire leurs maisons permanents et leurs moyens d'existence en améliorant les quartiers. 50.000 personnes (10.000 ménages) devraient bénéficier de réparations de maisons ou la reconstruction de nouveaux logements et 210.000 personnes devraient bénéficier grâce à des activités d'amélioration de la communauté. Le projet est en ligne avec le Plan d'Action pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti, en particulier la section 4.3.1 sur le logement pour la population et avec le cadre pour le retour au voisinage et reconstruction de logement approuvé par le Gouvernement d'Haïti et la CIRH en Octobre 2010.
SOURCES	HRF (US\$65 M)	
DATE D'APPROBATION		
SECTEUR	Logement, Eau et l'assainissement, Infrastructure	
ENTITE PARTENAIRE	Banque Mondiale	
AGENCE D'EXÉCUTION	Ministère de l'économie et des Finances, Ministère des Affaires Sociales	
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE	Site web de la Banque Mondiale	

DESCRIPTION

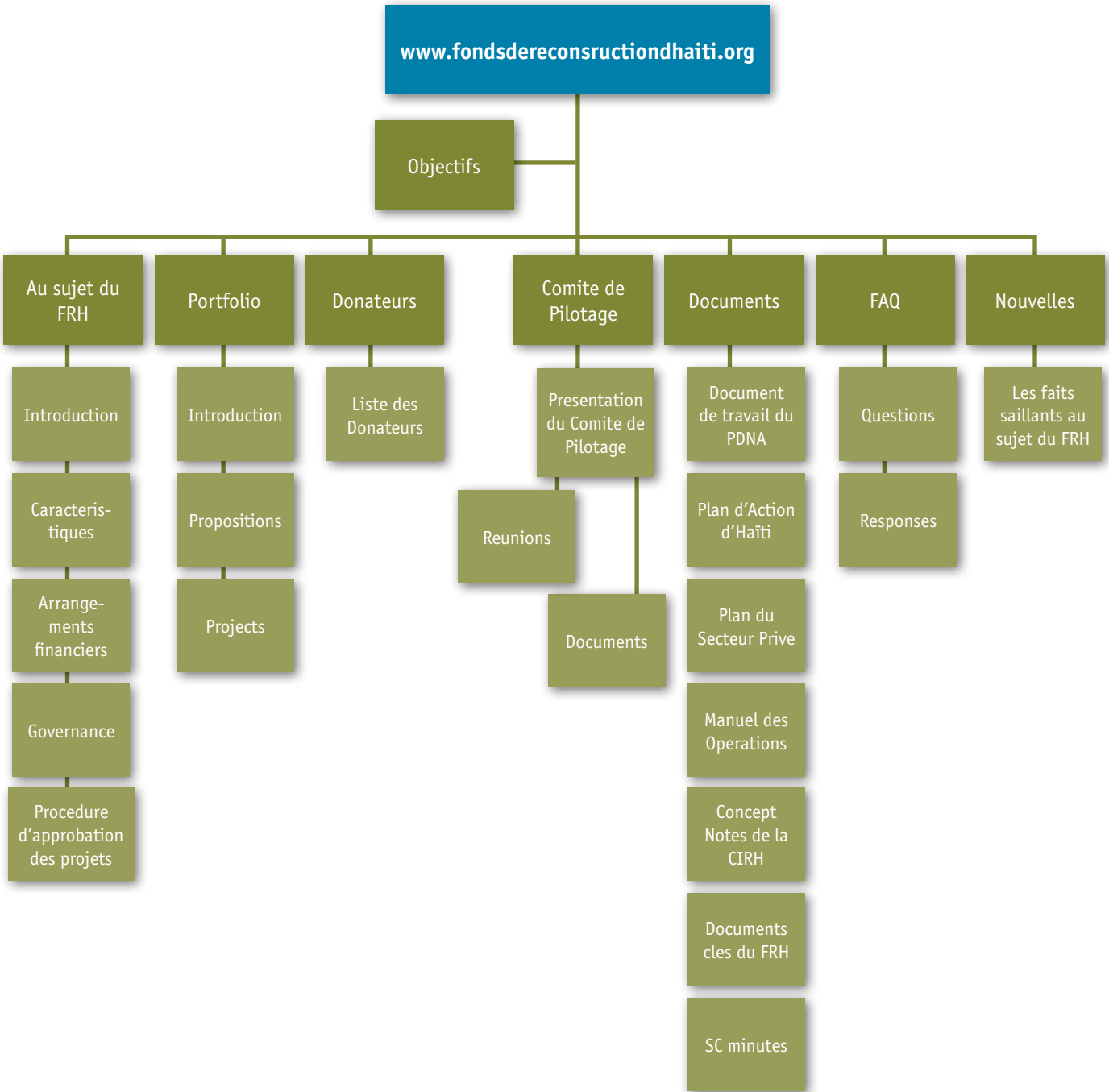
Objectif du projet: Permettre le retour des personnes déplacées à leurs collectivités en investissant dans des programmes d'amélioration urbaine dans les communautés fortement endommagées à Port-au-Prince et en soutenant la reconstruction des maisons et l'infrastructure dans ces collectivités.

Les activités du projet comprendront:

- Enlèvement de débris de construction des espaces publics et privés;
- Des subventions pour la réparation (i) des maisons évaluées comme structurellement solides (maisons jaunes) et (ii) la reconstruction in-situ de maisons détruites ou endommagées au-delà de la réparation (maisons rouges);
- L'investissement dans l'infrastructure communautaire de services essentiels tels que routes, trottoirs, systèmes d'approvisionnement d'eau, gestion des déchets, le drainage, des installations sanitaires et des facilités communautaires;
- Services consultatifs pour aider les communautés et les autorités gouvernementales à (i) une gestion efficace de l'enlèvement des débris et la réparation et reconstruction de logements, (ii) se conformer à des normes sismique et d'autres normes de sécurité des désastres naturels et (iii) entreprendre des études à l'appui de la préparation à moyen et à long terme du développement urbain et des stratégies de logement.

Les activités seront premièrement cibles aux quartiers avec un organisme communautaire solide en place et fonctionnant.

RÉSULTATS THÉMATIQUES CIBLEES	%
Refondation Sociale	87
Refondation Territoriale	13





	PROJET	TOTAL (EN MILLION US \$)
1	Opération d'Appui a la politique de développement d'urgence	25
2	Appui Budgétaire	5
3	Programme pour la mise en place d'un fonds de garantie de crédit partiel	12.5
4	Projet de Gestion de Débris	16.95
5	Projet de Réduction de désastres dans le Département du Sud	8
6	Atténuation des Désastres Naturels dans le Département du Sud	14
7	Programme de Développement Durable dans le Sud-ouest d'Haïti	8
8	Reconstruction du Secteur Educatif	10
9	Démolition et Enlèvement des Débris avec la Machinerie Lourde	25
10	Capacité de Construction pour la Gestion des risques de Désastres	2
11	Projet de Reconstruction d'Habitations Communautaires à Port-au-Prince	65



Courtoisie Oscar Emerson, VIVA RIO (www.vivario.org.br)